

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 9 décembre 2021

	Page
1. Appel.....	186
2. Approbation de l'ordre du jour.....	186
3. Communications de la Présidente	187
4. Communications et réponses de la Municipalité.....	187
Réponse de la Municipalité de M. le Municipal Christian WEILER à Mme la Conseillère Layla OUTEMZABET Question du 2 décembre 2021 intitulée Banderoles Clendy	187
Réponse de la Municipalité de Mme la Vice-syndique Carmen TANNER à M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO Question du 2 décembre 2021 intitulée Mise au concours d'un poste de « directeur-trice technique » TBB	188
5. Préavis n° PR21.41PR concernant la 2 ^{ème} série de compléments au budget 2021 Rapporteur : M. Olivier JAQUIER, Président de la Commission des finances.....	189
6. Préavis n° PR21.42PR concernant une demande de crédit complémentaire extraordinaire de CHF 200'000.- au budget 2021 pour des mesures opérationnelles urgentes suite aux inondations de l'été 2021 Rapporteur : M. Olivier JAQUIER, Président de la Commission des finances.....	192
7. Préavis n° PR21.36PR concernant l'adoption du budget pour l'année 2022 Rapporteur de majorité : M. Olivier JAQUIER, Président de la Commission des finances Rapportrice de minorité : Mme Marisa PARDO	193
Vœux de la Présidente	243
Vœux du Syndic	243



Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 9 décembre 2021

Présidence

Madame Judith NOTTER, Présidente

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs,
Cher public,

Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

1. APPEL

Il est procédé à l'appel nominal par voie électronique.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET est excusé pour cette séance.

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Lucie JEANNERET, Layla OUTEMZABET, Anne-Laure PAHUD, Giuseppe ALFONZO, François ARMADA, Laurent GABELLA

Membres absents :

Mmes et MM. les Conseillers : Garance WIDMER, David GRANDJEAN, Pierre-André MICHOUUD et Alfredo ROGANTE

Membres présents	90
Membres excusés	5
Membres absents	5
Effectif actuel	100

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

**2. APPROBATION DE
L'ORDRE DU JOUR**

Au point 11 de notre ordre du jour, nous entendrons trois interpellations et trois questions comme suit :

- 11.1 Une Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN sur les coïncidences
- 11.2 Une Question de M. le Conseiller Ervin SHEU sur la réponse de la Municipalité sur Kimitri
- 11.3 Une Interpellation de M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI sur le Black Friday
- 11.4 Une Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN sur l'air yverdonnois
- 11.5 Une Question de M. le Conseiller Laurent ROQUIER sur l'espace de rencontre à la Rue des Casernes
- 11.6 Une Question de M. le Conseiller Sébastien NOBS sur les comptes « Extensions et

	compteurs »
	La discussion est ouverte sur l'ordre du jour de cette séance.
	La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.
Vote	L'ordre du jour de cette séance est approuvé à l'unanimité.
	<hr/>
3. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE <i>Résolution Mobilisation chez Smood</i>	En date du 7 décembre dernier, le Conseil communal a reçu un courrier de la Municipalité. Cette dernière souhaitant qu'un accord satisfaisant puisse être trouvé entre les parties de ce conflit social, notamment avec le concours de l'Office cantonal de conciliation et d'arbitrage en cas de conflits collectifs du travail, elle maintient sa proposition de bons offices, si cela s'avère utile.
	◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆
<i>Naissance</i>	Le Bureau du Conseil communal a le plaisir d'apprendre la naissance toute récente d'Ernest, fils de Mme la Conseillère Lucie JEANNERET et de son compagnon, M. le Conseiller Loann GAILLARD.
	<i>Applaudissements</i>
	Mme la Conseillère, Monsieur le Conseiller, au nom du Conseil communal, je vous adresse tous mes vœux et vous souhaite tout le meilleur pour cette nouvelle vie à trois.
	◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆
4. COMMUNICATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ	La Municipalité a-t-elle d'autres communications ou réponses à transmettre à notre Conseil ?
	<u>M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :</u>
	La Municipalité a effectivement des réponses à apporter par l'entreprise d'une part de M. le Municipal Christian WEILER, d'autre part par Mme la Vice-syndique Carmen TANNER.
	<hr/>
Réponse de la Municipalité	de M. le Municipal Christian WEILER à Mme la Conseillère Layla OUTEMZABET Question du 2 décembre 2021 intitulée Banderoles Clendy
	<u>M. le Municipal Christian WEILER :</u>
	Je réponds à Mme la Conseillère Layla OUTEMZABET. Je ne rentrerai pas dans le détail du déroulement des événements que vous notez dans votre question, ceci pour éviter de devoir entrer dans des considérations privées concernant la position des différents propriétaires et leur évolution.
	De manière plus générale, l'affichage est réglementé dans notre Commune afin de garantir la paix sociale et un certain esthétisme en sus de la sécurité « règlement sur les procédés de réclame ». En effet, si chacun était libre d'afficher n'importe quoi, n'importe quelle idée sur le support et à l'endroit de son choix, on arriverait vite à une situation chaotique et invivable. Imaginons l'aspect de la Ville avec une banderole à chaque fenêtre. C'est pour cette raison que l'affichage libre n'est possible que de manière restreinte sur les panneaux prévus à cet effet et que l'affichage politique n'est toléré qu'en période de campagne électorale ou de votations. En dehors de ces cas, une autorisation doit être demandée pour tout procédé de réclame. Ces restrictions sont conformes au

respect du principe de liberté d'expression. Évidemment, aucune réclame n'est possible pour des manifestations illicites, selon l'art. 31 RGP, si la réclame peut inciter au désordre ou aux comportements illicites, art. K4 RPR, ce qui est à l'évidence le cas dans cette situation.

L'action de la police a également été menée pour préserver l'espace public et garantir la sécurité des biens et des personnes, notamment la circulation routière. Conformément à sa mission générale, selon l'art. 9 RGP, il est spécifiquement précisé que le corps de police peut alors, dans le cas d'une manifestation, ôter tout objet situé sur la voie publique selon l'art. 27 let. h RGP. Bien que les enlèvements ultérieurs sortent quelque peu de ce contexte. Il est en effet considéré comme dangereux que l'attention des usagers soit distraite par les affichages et, de ce fait, c'est un domaine strictement réglementé. Il est du devoir de la police d'agir rapidement dans de tels cas et, en l'espèce, la multiplication des banderoles accentuait ce besoin. On peut préciser que les trottoirs font partie de la voie publique et sont également concernés par ces dispositions. La gêne d'un piéton peut l'amener dans une situation dangereuse, tels que distraction, écart sur la chaussée, etc.

Il faut également prévenir les dommages aux biens dans et hors circulation routière. Si la méthode de fixation n'est pas adaptée ; résistance au vent, blessure aux arbres par exemple. Les banderoles en question, bien que fixées à des installations privées, mais à l'extérieur des barrières donc dans l'espace public, empiètent, ou pouvaient empiéter sur le trottoir, notamment en cas de vent et donc sur le domaine public, raison de leur enlèvement initial.

On pourrait probablement et, juridiquement parlant, faire enlever toutes les banderoles, celles-ci n'émanant pas d'une entité juridiquement constituée, mais nous avons, par gain de paix et proportionnalité des mesures, décidé de redonner les banderoles des squatteurs aux propriétaires qui en faisait la demande, ce qui est le cas de cette dame.

A noter encore que nous avons dû enlever, ou faire enlever, de nombreuses autres banderoles, autocollants, affiches autocollantes clairement posés sans autorisation sur l'espace public, sur le pont CFF et surtout sur du mobilier urbain de la Ville. Plusieurs personnes ont déjà été interpellées pour ces agissements délictueux. Des frais conséquents ont été engagés pour enlever notamment les autocollants. On peut maintenant espérer, au vu des décisions de justice communiquées aujourd'hui, que la situation se régularise tout prochainement tant au niveau de l'affichage que de l'occupation illicite des locaux et terrain.

Je vous remercie de votre attention.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Réponse de la
Municipalité

de Mme la Vice-syndique Carmen TANNER à M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO Question du 2 décembre 2021 intitulée Mise au concours d'un poste de « directeur-trice technique » TBB

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Je réponds à une série de questions de M. Gildo DALL'AGLIO sur le titre de directeur-trice technique au théâtre du TBB, une annonce parue récemment. Je prends les questions une à une.

Comment la Municipalité justifie-t-elle le titre de directeur-trice pour un tel poste ? Alors, c'est le terme systématiquement utilisé chez les professionnels en Suisse dans tous les théâtres. Que ce soit l'Echandole, le TBB, le Petit Théâtre de Lausanne ou l'Opéra Bastille. Tous ont un ou une directrice technique. Ce n'est pas nouveau, au TBB ce poste est ainsi nommé depuis plus de 20 ans. La Municipalité utilise ce terme dans une annonce pour que les professionnels identifient bien que nous recherchons le/la responsable technique permanent d'un lieu professionnel en charge des équipements et des salariés de l'établissement, de la sécurité des installations et des personnes, et qui a autorité sur les équipes techniques tant à l'interne, qu'à l'externe.

Deuxième question : est-il prévu dans le tableau de classification des fonctions ? Oui, le poste de directeur-trice technique est rattaché à une fonction. Actuellement, celle de chef-fe d'équipe. Le niveau de la fonction attribué est défini sur la base de la description de poste des trois critères, c'est-à-dire le niveau de formation requis, l'expérience professionnelle exigée ainsi que le niveau des responsabilités attendu.

Troisième question : existe-t-il un lien entre ce titre et sa colocation dans une classe de salaire particulière ? Non. Comme précisé précédemment, le titre du poste n'impacte pas sur le niveau de colocation, il s'agit de l'évaluation de la D.P. (entendre description de poste), qui permet une classification de poste. Les titres de poste tendent à refléter au mieux, au plus près des responsabilités confiées, notamment au sens des milieux professionnels concernés, au vu de la diversité des métiers au sein de notre administration.

Et la dernière question que je résumerai ainsi : la Municipalité peut-elle nous faire parvenir le tableau actualisé de classification des fonctions ? S'agissant de la cartographie des fonctions de notre administration, un travail de fond est actuellement réalisé dans le cadre du projet du renouvellement du statut du personnel et il sera prévu de le communiquer tout prochainement, notamment dans le cas de la mise en œuvre de ce nouveau statut du personnel.

Voilà, j'espère avoir répondu à vos questions. Merci.

5. PRÉAVIS
N° PR21.41PR

CONCERNANT LA 2^{ÈME} SÉRIE DE COMPLÉMENTS AU BUDGET 2021

RAPPORTEUR : M. OLIVIER JAQUIER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, M. Olivier JAQUIER donne lecture des éléments suivants :

La Commission des finances relève qu'en ce début de cette nouvelle législature, à l'instar de la précédente, des dépenses sont traitées au travers de crédits complémentaires en lieu et place du budget ordinaire.

De ce fait, la Commission se permet de rappeler à la Municipalité que les crédits complémentaires ne devraient concerner que des urgences ou des opportunités. Les autres dépenses devraient passer par la voie normale du budget. Par ailleurs, elles ne devraient pas, sauf événement imprévu et coûteux, atteindre une somme aussi importante que l'équivalent d'un point d'impôt.

La COFI est parfaitement consciente du fait qu'il n'est pas possible d'utiliser une ligne budgétaire pour compenser des dépenses supplémentaires dans une autre. Elle estime toutefois qu'il devrait être envisageable d'indiquer si, dans le domaine concerné, des économies sont possibles pour compenser dans une certaine mesure, les nouvelles dépenses non prévues au budget, voire les compenser par des nouvelles recettes.

Vœux :

Sur cette base, la Commission des finances formule les mêmes vœux qu'en début de la législature précédente, à savoir :

- Les crédits complémentaires devraient rester exceptionnels et ne concerner que de véritables urgences, nécessités évidentes ou opportunités uniques.
- Les autres dépenses doivent passer par la procédure de budget normale.
- Si des revenus supplémentaires ne sont pas générés en contrepartie des dépenses supplémentaires, il serait souhaitable de montrer que des économies peuvent être faites sur d'autres lignes de budget afin de maintenir l'équilibre de celui-ci.

Discussion sur article 1

Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

La discussion est ouverte sur l'article 1.

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

On apprend dans ce préavis que des frais de recherche de personnel ont été engagés concernant le recrutement de deux postes de Chef-fe de service et en tout cas un de ces deux postes, à ma connaissance, n'a pas été approuvé par ce même Conseil, donc il fera l'objet de négociations et des discussions lors du budget tout à l'heure.

Donc, je trouve un tout petit peu déplacé et même un manque de respect vis-à-vis de ce Conseil que la Municipalité engage déjà des frais de recherche pour un poste qui n'a pas encore été approuvé.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Le processus de recrutement d'un Chef-fe de service ou d'un collaborateur-trice dans un cadre prends évidemment six mois au minimum, c'est logique que la Municipalité puisse anticiper ces éléments-là, c'est évident en revanche que le Chef de service, le poste, soit validé dans le cadre du budget. Je pense que nous vous en débattons juste après.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Je vous prie de prendre le préavis à la page 1, je vais vous lire les titres de chapitres. Merci de vous manifester si vous souhaitez intervenir et de mentionner le compte auquel vous faites référence au début de votre prise de parole.

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur
l'ensemble du préavis

Mme la Présidente Judith NOTTER :

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.

M. le Conseiller Jacques LEVAILLANT :

Dans ce préavis, force est de constater que des décisions municipales prises à même date, mais dépassant le montant cumulé de CHF 50'000.- n'ont pas été communiquées au Conseil par voie de communication.

Je me réfère ici à l'article 2 des préavis concernant l'adoption des budgets communaux qui précise : lorsque la limite fixée, à savoir CHF 50'000.-, est dépassée, la Municipalité peut dans les cas urgents engager la dépense nécessaire sans attendre la décision du Conseil communal moyennant communication à celui-ci. Je me réfère notamment au poste 101.3185.0 concernant deux crédits complémentaires de CHF 45'000.- totalisant par conséquent CHF 90'000.- sur une décision municipale du 15 septembre 2021 et au poste 354.3141.12 concernant deux crédits complémentaires de CHF 50'000.- et CHF 25'000.- totalisant donc CHF 75'000.- sur une décision municipale du 16 juin 2021.

D'où ma question : suffit-il à la Municipalité de splitter à même date et en plusieurs crédits

complémentaires inférieurs ou égaux à CHF 50'000.- pour échapper aux obligations de communication au Conseil communal tel que régis par l'article 2 précité.

Je vous remercie de la réponse.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Je vais d'abord répondre à la question de M. le Conseiller Jacques LEVAILLANT. Certes, ces décisions ont été prises le même jour, mais il s'agit bel et bien de deux décisions différentes, concernant deux objets différents quand bien même ils viendraient à être rangés dans la même rubrique ce qui est le cas effectivement pour l'administration générale, je n'ai pas vérifié pour le cas concernant le Service des bâtiments.

En l'occurrence, vous avez effectivement d'une part des crédits complémentaires concernant des frais juridiques liés dans une question de personnel, notamment liée à la réflexion et à la restructuration de l'Office du logement d'une part et d'autre part, effectivement, des frais juridiques mais engagés sur un tout autre domaine à savoir celui des recours, dans le domaine de l'attribution des marchés publics. Donc, on entend bien la question qui est posée là-dedans, ce qui serait effectivement illégal, c'est de saucissonner la même affaire de telle manière à ce qu'on n'annonce pas une dépense supérieure à CHF 50'000.- pour une « affaire donnée ». Il nous a semblé - mais nous prenons bonne note de votre remarque et nous allons nous intéresser à cette question - il nous a semblé qu'en l'espèce nous pouvions agir de la manière dont nous l'avons fait, parce que ça concerne deux domaines complètement différents, deux domaines on va dire ou deux affaires qui sont indépendantes l'une de l'autre et je ne doute pas que ça soit exactement la même chose avec les bâtiments.

Ça me permet, puisque j'ai la parole également, de répondre aux vœux de la Commission. Nous en prenons bonne note, nous prenons notamment note du fait que vous trouveriez intelligent de mettre un système de crédits complémentaires entièrement compensés, de la manière dont ça se fait notamment à l'État de Vaud. C'est quelque chose que nous avons déjà commencé à regarder au niveau de la Commune, mais nous avons des problèmes légaux qui semblent se poser à l'échelon communal qui ne se posent pas dans la comptabilité de l'État. Je me propose, cas échéant, de revenir lors d'une séance ultérieure pour aller plus avant sur cette question. C'est vrai que le mécanisme du crédit complémentaire entièrement compensé à l'intérieur d'un Service ou d'une unité budgétaire est un très bel outil de flexibilité pour l'ensemble de l'administration et à titre personnel, j'aimerais beaucoup pouvoir bénéficier d'un outil de ce type-là. Malheureusement, pour l'instant, nous n'en avons semble-t-il pas la possibilité, mais nous sommes en train d'examiner cette possibilité-là. Nous reviendrons devant vous, à une date ultérieure que je ne préfère pas préciser en ce moment, avec plus de précisions sur cette question.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR21.41PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la Commission des finances pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Des compléments au budget 2021, représentant au total une augmentation de charges de CHF 757'500.- et une augmentation de revenus de CHF 30'000.-, sont accordés à la Municipalité.

Article 2 : La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévues au budget 2021	3'538'770
plus augmentation des charges nettes 1ère série	314'200
plus 2 crédits complémentaires extraordinaires	
Fonds Covid-19	700'000

	Modification des charges	Modification des revenus
1. Administration générale	90'000	0
2. Sport, Tourisme et Bâtiments	448'000	0
3. Mobilité, Travaux, Environnement	91'300	0
4. Sécurité publique	59'000	30'000
5. Urbanisme, RH et Culture	69'200	0
	757'500	30'000

Charges supplémentaires	757'500
Revenus supplémentaires	-30'000

Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires 5'280'470

6. PRÉAVIS
N° PR21.42PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE EXTRAORDINAIRE DE CHF 200'000.- AU BUDGET 2021 POUR DES MESURES OPÉRATIONNELLES URGENTES SUITE AUX INONDATIONS DE L'ÉTÉ 2021

RAPPORTEUR : M. OLIVIER JAQUIER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, M. Olivier JAQUIER lit le vœu suivant :

Vu que les inondations sont liées pour partie à des décisions politiques fédérales, elle encourage la Municipalité à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès des instances tant cantonales, supra cantonales voire fédérales afin d'obtenir une participation financière aux frais engagés liée à la gestion de cet événement.

Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Juste une information pour dire que le Service des travaux et de l'environnement a fait une demande auprès de la Direction Générale de l'Environnement pour une aide financière. La réponse est tombée cette semaine, la DGE nous accorde un subside d'environ CHF 50'000.- pour la réfection des rives et le ramassage des déchets flottants.

En parallèle de ça, le Canton va également participer financièrement pour une grande partie à la mise à jour de la carte des dangers eaux. La Municipalité va également solliciter le Canton pour une aide financière plus globale en regard de la solidarité inter-cantonale pendant la période des crues et finalement nous avons encore des discussions en cours avec l'ECA pour une prise en charge financière.

Merci.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR21.42PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la Commission des finances pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Un complément au budget 2021 représentant une augmentation de charges de CHF 200'000.- est accordée à la Municipalité.

Article 2 : La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévues au budget 2021	3'538'770
Demande de crédit complémentaire 1 ^{ère} série	314'200
Demande de crédit complémentaire 2 ^e série	727'500
2 crédits compl. extraordinaires Fonds Covid-19	700'000
Crédit compl. extraordinaire Inondations été 2021	200'000

Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires	5'480'470
--	-----------

**7. PRÉAVIS
N° PR21.36PR**

CONCERNANT L'ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2022

RAPPORTEUR DE MAJORITÉ : M. OLIVIER JAQUIER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES

RAPPORTRICE DE MINORITÉ : MME MARISA PARDO

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ont reçu une copie des rapports de majorité et de minorité de la Commission des finances. M. Olivier JAQUIER et Mme Marisa PARDO font lecture de plusieurs éléments des rapports.

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

Je ne vais pas vous faire l'affront de lire les 13 pages du rapport, je me bornerai aux considérations et aux conclusions.

Le budget 2022 prévoit une augmentation du personnel de CHF 5'775'000.- soit 8.1% de plus que le budget 2021 comprenant une augmentation des effectifs de 39.67 ETP. A titre d'information, le coût du personnel a augmenté en l'espace de huit ans sur la base des comptes de l'ordre de 30%, alors que les recettes fiscales n'ont progressé que de 4.62% durant ce même laps de temps. Cette tendance se confirme malheureusement dans le budget 2022, ce qui inquiète la COFI, les charges de personnel constituant le 32.36% du budget.

La Commission des finances a bien compris la volonté de la Municipalité de positionner son administration vers l'avenir avec une mise en avant de la digitalisation et de la promotion des services et des prestations mis à disposition par la Ville. Néanmoins, elle est d'avis qu'avant de procéder à une augmentation de l'ordre de 39.67 ETP, la Municipalité doit réaliser une analyse critique et complète des diverses fonctions de l'administration avec la fermeture d'un ETP non nécessaire lors du départ du titulaire et la création d'un nouveau ETP pour des besoins spécifiques de sa stratégie définie en amont.

Au vu des heures supplémentaires effectuées par les divers services de la Ville, la COFI aurait compris une augmentation des postes de l'ordre d'une dizaine d'ETP pour 2022. L'augmentation d'ETP n'est pas la seule manière de maîtriser les heures supplémentaires, c'est aussi une tâche du management de prioriser les tâches et de simplifier le travail.

Dans le cadre des recettes fiscales, la COFI ne rejoint pas la Municipalité sur la prudence au niveau des encaissements. Si en effet, le Canton table sur de fortes croissances des recettes fiscales tant au niveau des personnes physiques que morales, le scénario retenu par la Ville semble, aux yeux de la COFI trop optimiste.

En regard du budget 2021, les recettes fiscales sur le bénéfice des sociétés sont en augmentation de l'ordre de 23.3% quant aux personnes physiques l'augmentation se chiffre à 0,7%. La COFI relève qu'il ne faut pas oublier que la crise sanitaire est toujours d'actualité et que les résultats des entreprises seront certainement impactés sur les comptes 2021, ceci malgré une reprise économique sur le 2^{ème} semestre. Dans ce cadre, il n'a pas lieu de se comparer avec l'impôt sur le bénéfice des sociétés dans les comptes 2020 (de l'ordre de CHF 3'900'000.-) puisqu'un montant de l'ordre de CHF 1'500'000.- représentait le versement d'impôts de trois entreprises dont on a aucune garantie qu'il soit pérenne.

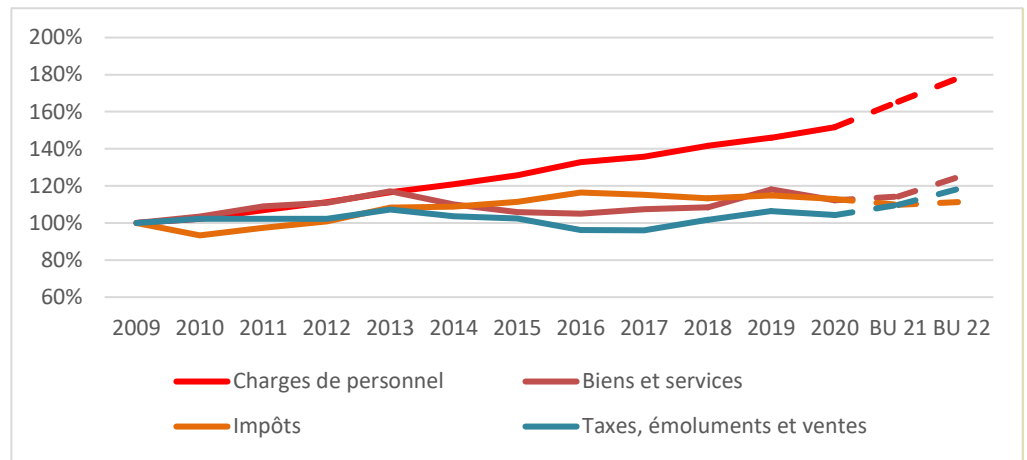
Par ailleurs, la Municipalité a pris l'option d'augmenter de manière très importante les diverses taxes notamment sur le prix de l'eau et de la taxe d'épuration (+ 0.65 cts/m³). Le prix moyen en Suisse pour l'eau se situe à CHF 1.60/m³ contre CHF 2.40 /m³ à Yverdon.

Corolaire à ces augmentations, celles liées à l'énergie (gaz + 10.7% / électricité + 7.5%). La Commission relève que la Municipalité a tant soit peu atténué la hausse du prix du gaz par un prélèvement sur le fonds de réserve de l'ordre de CHF 1'500'000.

Ces augmentations vont très certainement impacter de manière très importante (plusieurs centaines de francs) la population yverdonnoise.

Enfin, la COFI est très sceptique au niveau du montant de CHF 3'000'000.- dans le cadre des valorisations foncières. En effet, le Conseil communal a refusé en septembre 2021, la vente des terrains de Verdun. A ce stade, il semble très optimiste de prévoir un encaissement de l'ordre de CHF 1'500'000.- sur 2022 pour un nouveau projet qui semble à l'amorce de son processus. Dans

le cadre du PST, tant il vrai que la demande de terrains est soutenue, il y a lieu de garder à l'esprit que la Ville n'est pas seule partenaire du parc scientifique et technologique et que ce dernier doit également faire face à des investissements importants à l'avenir afin de conserver son attractivité. Je vous ferais grâce de vous lire le tableau qui suit.



Le tableau ci-dessus démontre l'évolution des principaux postes de charges (personnel / biens et services) et revenus (impôts / taxes émoluments et ventes)

Conclusions :

La Commission des finances est consciente que la Municipalité a procédé à des arbitrages par rapport à l'établissement de son budget sur la base des axes de développement qu'elle a défini pour cette législature. Néanmoins, elle pense qu'elle anticipe au travers de la création d'un nombre record de nouveaux ETP en lieu et place d'avoir un œil critique sur l'état des finances communales.

Il y a lieu de garder à l'esprit que l'amortissement des importants investissements consentis au cours de ces dernières années va engendrer dans les années futures des incidences non négligeables sur les résultats des budgets.

Comme mentionné en préambule de ce rapport, la construction de ce budget est très compliquée tenant compte de la situation sanitaire actuelle qui plus est qu'il s'agit du premier budget de la législature.

De plus, les enjeux futurs liés à la révision de la péréquation financière intercommunales sont très importants pour la Ville. En effet, une baisse des recettes de la péréquation intercommunale ou des objectifs budgétaires non atteints auraient pour conséquence soit une hausse du taux d'imposition et/ou une réduction des prestations en faveur de la population yverdonnoise. Il apparaît donc hasardeux d'augmenter aujourd'hui des charges constituées par la création de nouveaux ETP, qui ont un caractère durable dans une administration communale.

Dans ce contexte et au vu des nombreuses incertitudes précitées, une faible majorité de la Commission des finances ne peut malheureusement suivre la Municipalité dans le cadre de la construction de son budget 2022 et vous recommande, Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers de refuser le préavis PR21.36PR tel que présenté.

Je tiens juste encore à préciser deux choses : nous allons avoir la discussion suivante sur le budget, tous les amendements qui porteront avec une augmentation de charge de plus de 10% ou une baisse de revenu de plus de 10% vont provoquer un arrêt de séance avec un préavis de la Commission des finances et un préavis de la Municipalité. Les baisses de charge de plus de 10% ou les augmentations de revenus n'ont pas d'incidence à ce niveau-là. Merci.

Mme la Conseillère Marisa PARDO :

Je vais également me contenter de la lecture des conclusions du rapport de minorité.

La minorité de la Commission salue le choix de la Municipalité d'investir dans le personnel de l'ensemble de l'administration communale, afin de faire face aux besoins croissants de notre Ville, qui a passé le cap des 30'000 habitant·es et qui doit évoluer en conséquence. La minorité de la Commission estime que ces engagements permettront une véritable amélioration des services, renforçant l'attractivité de la Ville et son positionnement, conduisant à terme à une augmentation des recettes communales.

Une analyse critique des nouveaux postes proposés et les demandes d'explication systématique ont convaincu la minorité de la Commission de leur pertinence et des besoins des services. La qualité du travail effectué par le personnel de l'administration communale doit être relevée et il importe à la minorité de la Commission de lui donner les moyens de remplir sa mission, dans l'intérêt de l'ensemble de la population yverdonnoise. Les nouveaux postes permettront entre autres de combler les sous-effectifs, de régulariser des situations précaires, de répondre à de nombreuses demandes de notre Conseil, de soutenir d'avantage les milieux culturels et sportifs, de développer le nombre de places d'accueil de la petite enfance et de répondre aux enjeux de mobilité de notre Ville.

Pour toutes ces raisons, la minorité de la Commission des finances vous prie, Mme la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'approuver le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Avant d'ouvrir la discussion sur l'article 1, je cède la parole à M. le Conseiller Pascal GAFNER.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Le groupe UDC dépose une demande de non-entrée en matière sur le projet de budget 2022, conformément à l'article 80, alinéa 2 de notre règlement. J'aimerais en introduction saluer le travail et les efforts fournis par les services dans l'élaboration de ce budget. Nous sommes conscients qu'il y a des besoins et des nécessités au sein de l'administration et qu'il est du rôle de la Municipalité d'élaborer un projet qui va dans ce sens, tout en tenant compte des capacités financières pour les réaliser. De mémoire de Conseiller, c'est la première fois que notre Conseil se retrouve fasse un rapport de la Commission des finances qui désavoue le projet de budget de la Municipalité, ce qui nous met dans une situation désagréable.

Je suis personnellement fâché par cette situation, il y a eu des promesses électorales sur le dialogue et l'écoute des minorités, j'ai le sentiment ce soir que cette promesse n'a pas été tenue. Lorsque l'on présente le budget, il est tout à fait normal que celui-ci reflète la nouvelle majorité plébiscitée démocratiquement par nos citoyens et même si nous n'aurions certainement pas été d'accord sur certains points, il aurait au moins eu le mérite de respecter cet engagement, ce qui pour nous, n'est pas le cas. J'ai personnellement contacté notre Syndic, responsable des finances, pour lui exposer notre position parce que j'ai un profond respect pour le travail fourni par la Municipalité et j'aurais souhaité qu'il en soit de même lorsque celle-ci a décidé de sortir son projet de budget envers ce Conseil.

En effet, un déficit annoncé de plus de CHF 8'000'000.- sans compter les crédits complémentaires, des revenus fantômes de plus de CHF 3'000'000.-, cela ne présage rien de bon sur le long terme. Un dialogue aurait dû être ouvert pour trouver des compromis, afin de ne pas en arriver là.

Notre Ville a célébré son 30 millième citoyen en 2015. En 2015, les rentrées fiscales se montaient à CHF 60'000'000.- pour 430 ETP, soit une charge de personnel de CHF 55'000'000.-. Fin 2020, selon les chiffres du Canton, nous avons 29'981 citoyens et des rentrées fiscales de CHF 66'000'000.- pour 490 ETP représentant une charge de CHF 65'000'000.-. Ce soir, on va aller dans ce budget 2022, nous passerions à 550 ETP représentant des charges de personnel de CHF 76'000'000.- alors que les rentrées fiscales ne dépasseront pas les CHF 67'000'000.-.

En résumé, en sept ans l'augmentation des ETP est de 30%, soit une charge de CHF 20'000'000.-

*Demande de non-entrée
en matière*

supplémentaires alors que la Ville n'a pas eu un seul franc de plus dans ses rentrées fiscales. J'ai le sentiment que ce projet de budget n'est pas représentatif de ce Conseil. C'est pourquoi, le groupe UDC vous demande de renvoyer ce projet à la Municipalité, afin qu'elle revienne avec un budget pour 2023 qui sera mieux préparé, plus en adéquation avec la capacité financière de notre Ville et une meilleure écoute de la minorité pour éviter un passage en force du budget.

Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs les Conseillers à accepter la non-entrée en matière de ce projet de budget.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Avant d'ouvrir la discussion sur la non-entrée en matière, j'ai manqué apparemment à deux reprises de donner la parole à M. le Conseiller Maximilien BERNHARD, à qui je cède donc la parole.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

C'est en rapport avec l'entrée en matière. Donc, je me permets, si vous êtes d'accord Mme la Présidente, de pouvoir commencer à intervenir sur ce sujet. Très bien, merci.

Un budget qui part en roue libre, tel est le sentiment du groupe PLR qui est très préoccupé par le budget 2022 de notre belle Ville d'Yverdon-les-Bains. En effet, les budgets des dernières années présentaient des déficits nettement plus bas, de l'ordre de CHF 2'500'000.- à CHF 3'000'000.-. Aujourd'hui, c'est un excédent de dépenses qui explose et se retrouve à CHF 8'700'000.-. Durant plusieurs années, la Municipalité a appliqué le principe de politique anticyclique qui a permis de contenir l'augmentation des charges, tout en investissant de manière importante soutenant ainsi l'économie. A contrario, l'an prochain, le niveau d'endettement net, tout comme les charges en personnel, les biens et les services devraient massivement augmenter.

Près de quarante équivalents temps plein supplémentaires sont prévus dans le budget. Une des explications avancées est le remplacement pour la moitié d'entre eux des postes auxiliaires. Cette explication ne tient pas face à une analyse chiffrée. En effet, le budget des auxiliaires augmente lui aussi de 8% par rapport au budget de 2021 et de 44% par rapport au budget 2020. Un autre argument avancé est le nombre d'heures supplémentaires, il se montait cet automne à un total de 23'000 heures. Cela représente environ cinq jours de travail par ETP, rien apparemment de dramatique. Cela représente un peu plus de 10 ETP et non pas 40 et en plus, ces heures ont été accumulées sur plusieurs années.

Notre Commune ne peut tout simplement pas se permettre de vivre au-dessus de ses moyens. Yverdon-les-Bains est à deux doigts de devoir emprunter pour financer ses dépenses courantes, là également, ce n'est pas acceptable car à ce rythme, cela finira forcément par une augmentation d'impôts. Nous constatons que notre Commune devra nettement augmenter ses revenus pour financer l'augmentation des charges. Cela passera, entre autres, par une augmentation massive des émoluments et des taxes de toute sorte. Pour n'en citer que quelques-unes : hausse de la taxe pour les gaz naturels de 25%, hausse du tarif de l'eau de 23%, augmentation des émoluments du contrôle des habitants, augmentation de la taxe, etc... Ces hausses seront très difficilement supportables pour de nombreux ménages yverdonnois, mettant à mal leur pouvoir d'achat et réduisant quasi à néant la possibilité de nouer les deux bouts en fin de mois.

De plus, contrairement à la taxe sur les déchets, aucune mesure compensatoire ne semble être prévue pour les ménages étant déjà en situation précaire. Rejoignant les préoccupations de la majorité de la Commission des finances, le groupe PLR va malgré tout entrer en matière et proposer une série d'amendement visant à réduire l'augmentation de nouveaux postes que nous considérons comme non-essentiels à hauteur de CHF 700'000.- et de diminuer par conséquent l'augmentation des dépenses. Il n'est pas exclu que notre groupe propose d'autres amendements en fonction des réponses que la Municipalité apportera à nos questions.

L'idée ce soir pour le groupe PLR est d'élaguer le budget plutôt que de le tailler à la hache. Notre groupe réserve sa décision finale sur le vote du budget au termes des débats, en fonction des résultats des votes sur les amendements et des réponses de la Municipalité à nos questions.

Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :

Une des compétences spécifiques du Conseil communal et par ailleurs une des plus importantes, et celle de vérifier, de discuter, de débattre et de statuer sur le budget et les comptes de la Commune.

Le temps du dialogue et des débats, comme demandé par mon collègue, se déroule maintenant par une entrée en matière. Quel signal envoyons-nous à la population si nous refusons lors de ce Conseil d'effectuer une des tâches principales qu'incombe notre élection et notre place en tant que Conseillère et Conseiller communal ?

Le budget est le pilier de toute politique publique et peu importe qu'à la fin, vous soyez pour ou contre, nous devons ouvrir les débats, afin que chaque groupe présente et défende sa vision du meilleur budget pour la population yverdonnoise.

Le groupe des Vert·e·s et solidaires demande donc à l'UDC de se ressaisir et invite l'entier du Conseil communal à entrer en matière et effectuer le travail essentiel, qui lui est demandé.

M. le Conseiller Thierry GABERELL :

Le groupe des Vert'libéraux ne soutient pas ce budget pour les principales raisons suivantes.

Augmentation importante des ETP sans diminution du personnel auxiliaire, voire même une augmentation du personnel auxiliaire dans certains services. Augmentation des mandats externes alors que nous augmentons les ETP dans certains services. Création de deux postes au nouveau Service de la mobilité, un mandat externe sur la mobilité est demandé par un autre service. Augmentation de certains comptes au budget en créant un nouveau compte, sans en retirer la totalité au compte précédent. Augmentation de certaines subventions alors qu'elles avaient déjà été augmentées récemment.

Nous estimons que nous ne pouvons pas augmenter de 18% les charges en personnel entre les comptes 2020 et le budget 2022, augmenter les autres charges de fonctionnement et de diminuer les attributions aux fonds de plus de 50% et doubler les prélèvements à d'autres fonds pour cacher une course en avant des charges opérationnelles, qui risque de devenir immaîtrisables. Ne voulant pas faire de la cogestion, le groupe des Vert'libéraux ne devrait pas proposer d'amendements, en soutiendra peut-être certains, posera un certain nombre de questions, mais refusera le budget tel que présenté dans le présent préavis.

En résumé, le groupe des Vert'libéraux ne soutient pas la demande de non-entrée en matière et ne soutient pas le budget tel que présenté dans le présent de préavis.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Le groupe UDC nous propose de refermer la brochure du budget alors que nous n'avons même pas eu le temps de l'ouvrir. Or, refuser en bloc le budget ce soir cela signifie refuser la moindre petite augmentation ainsi que tout nouvel engagement qu'il comprend par rapport à 2020 pendant plusieurs mois.

Le groupe socialiste souhaite que le débat budgétaire puisse se faire. Il souhaite que les forces politiques de ce Conseil puissent faire part de leurs avis sur les détails du budget, positifs ou négatifs, puis qu'elles puissent voter, en tout état de cause, sur l'ensemble du projet de la

Municipalité. C'est pourquoi, il vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

La discussion est toujours ouverte sur la demande de non-entrée en matière.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Bon, si je sais compter à peu près les différentes déclarations qui ont été faites, je pense qu'on va effectivement entrer en matière, le débat budgétaire va probablement avoir lieu au travers de la brochure et ensuite certainement, c'est en tout cas l'annonce du groupe PLR si je l'ai bien comprise, à l'issue des travaux qui auront constellé cette soirée et c'est à ce moment-là évidemment, qu'on aura vraiment le débat.

Quand bien même, je vais quand même répondre peut-être à M. le Conseiller Pascal GAFNER, qui s'est plaint effectivement du fait que la consultation et la concertation n'a pas eu lieu. C'est vrai, vous avez raison M. le Conseiller, nous n'avons pas, je dirais cette année, eu le temps. C'est un budget de première législature, c'est la première fois depuis vingt ans qu'une « équipe municipale » reprend, à l'occasion des élections générales, disons ces responsabilités-là et je voudrais tout de suite remercier d'abord l'équipe sortante de la Municipalité précédente qui a effectivement eu la grâce de ne pas « bétonner » en prenant des décisions sur le début de l'année des questions budgétaires et notamment liés au plan des investissements et la planification financière en général, mais ça a eu comme conséquence, évidemment, que « nous avons dû faire ce travail » en le commençant le 1^{er} juillet. Toujours, évidemment, avec l'objectif de pouvoir sortir un projet de budget le 1^{er} septembre.

Et, c'est vrai, cette étape que nous avons promise, nous n'avons pas pu la réaliser. Ce n'est pas vraiment un oubli, c'est vraiment une contrainte de temps qui a fait que c'était virtuellement et physiquement impossible. Cela ne signifie pas que ça le sera sur l'ensemble de la législature, on prend très bonnes notes de la remarque que vous donnez. Il est évident que les processus budgétaires des années prochaines et suivantes seront très différentes, puisqu'évidemment ces processus « commencent » au moment du bouclage des comptes, c'est-à-dire à mi-mars/début avril et là, évidemment, nous aurons des laps de temps beaucoup plus importants entre les premières discussions d'élaboration du budget pour 2023 entre le moment où nous pouvons avoir cette discussion liminaire et le moment où nous arrivons avec une solution au niveau de la Municipalité et ça c'est généralement au tout début de l'automne.

Par rapport à cela, les consultations nous n'avons pas pu les faire avec les groupes politiques et nous n'avons pas pu non plus les faire en fonction, par exemple, d'un plan de législature puisque nous sommes en train de constituer ce plan de législature et qu'évidemment il va renseigner les budgets et les investissements d'ailleurs aussi des prochaines années. Mais pour cette première année, nous n'avons évidemment pas la possibilité de nous baser là-dessus. Donc, nous nous sommes essentiellement basés sur la demande des services et sur ce que les services voyaient comme étant les objectifs principaux de la première année de la législature. Nous avons beaucoup basé ce budget là-dessus, nous aurons l'occasion d'y revenir évidemment à travers toutes les questions, mais nous pouvons effectivement prendre l'engagement que dans la phase budgétaire subséquente, celle qui va s'ouvrir d'ici quelques mois pour la mise en place du budget 2023, la Municipalité peut prendre l'engagement que les mesures de concertation et de consultation des principales formations politiques, en tout cas de toutes les formations politiques représentées au Conseil, seront faites parce que nous aurons « à ce moment-là » le temps et la capacité physique de pouvoir le faire.

Pour le reste, comme d'ailleurs une demande de refus du budget aurait des conséquences extrêmement lourdes, je vous propose effectivement compte tenu du fait que l'ensemble des groupes, sauf le vôtre, propose l'entrée en matière, qu'on revienne sur ces conséquences une fois que nous avons terminé l'examen du budget pour ne pas allonger peut-être le débat au niveau de l'entrée en matière, mais pour l'avoir bel et bien au moment de la « clôture » des discussions que nous allons avoir tout de suite sur les différents objets du budget, qu'on puisse discuter finalement sur le projet tel qu'il aura été modifié ou pas par le Conseil communal si cela vous va. Sinon, je

peux aussi faire ma grande déclaration à ce moment-là, mais j'aurais tendance à peut-être la garder pour plus tard.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

La discussion est toujours ouverte sur la non-entrée en matière.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

La demande de non-entrée en matière est refusée à une évidente majorité, quelques avis contraire et quelques abstentions.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Discussion sur l'article 1

Nous revenons donc au traitement de l'article 1 du présent préavis, dont je vous ai déjà lu le tableau et que je ne vais pas lire une seconde fois.

Je vais maintenant vous lire les titres des chapitres et des paragraphes et je vous demande de vous manifester si vous souhaitez prendre la parole. Merci à celles et à ceux qui interviendront de mentionner le compte auquel vous faites référence, ainsi que le numéro de page.

Pour éviter une lecture fastidieuse des charges et revenus par dicastère après la lecture du détail du budget, je me permettrai, sauf avis contraire de votre part, de lire ces chiffres au fur et à mesure lorsque nous aborderons les chapitres en question.

*1 Administration générale
10 Autorités
100 Conseil communal
3001.00 Traitements des autorités
Proposition
d'amendement*

M. le Conseiller Roland VILLARD :

Au nom du Bureau du Conseil communal, nous proposons un amendement au compte 100 Conseil communal, 3001.00 Traitements des autorités en page 14 du budget 2022.

L'amendement proposé demande, pour l'année 2022 uniquement, une augmentation de 0,2 ETP pour le secrétariat du Conseil communal, soit un montant de CHF 25'000.- salaire et charges sociales comprises.

La motivation principale de cet amendement tient dans le fait que le mandat de réorganisation, qui a été lancé cette année nécessite d'être concrétisé et mis en œuvre en 2022 et que pour ce faire, il est nécessaire d'affecter des ressources en temps consacré à cette tâche, sans quoi ce mandat ne pourra pas être mené à terme, du moins il restera un plan d'action sur le papier et ne trouvera aucune application, soit sera simplement inefficace.

En effet, après les premiers constats posés - une restitution de ceux-ci sera faite prochainement aux personnes qui ont participé à l'état des lieux des travaux à mener (présidence du Conseil communal, secrétaires, greffe notamment) - il y aura lieu de s'atteler à la tâche en 2022, en clarifiant les compétences des uns et des autres, formalisant et révisant les processus et même en développant de nouveaux outils. Et toutes ces démarches nécessitent d'y investir du temps, raison de cet amendement.

En outre, en plus du mandat de réorganisation, il y a lieu également de ne pas négliger la réalisation des tâches courantes, qui comme vous avez pu vous-même certainement le constater ont été passablement mises à mal au vu du turn over important que nous avons connu et ceci se traduit par :

- Un nombre important d'heures supplémentaires, sans compter les heures qui n'ont pas été comptabilisées. A noter que ces heures s'expliquent aussi en grande partie par l'allongement des séances, l'augmentation des interventions (et des commissions), la multiplication des axes de communication et à la digitalisation des processus. Pour information : ajouter une intervention au CC implique une rafale d'actions pour le secrétariat que nous avons, en qualité

de Conseiller communal, tendance à largement sous-estimer ;

- L'externalisation de la 1^{ère} version des PV, qui équivaut à environ 40 heures par séance du Conseil communal et qui nécessite un travail important de préparation en amont ;
- La suspension de certaines missions, comme l'envoi des rapports en format papier, l'archivage et la rédaction finale des PV.

J'aimerais encore ajouter que ces considérations n'intègrent pas les heures consacrées aux dépouillements, qui sont comptabilisées séparément et que les secrétaires assument en plus de leurs heures contractuelles.

En conclusion, il est indispensable de doter le secrétariat du Conseil communal de 0,2 ETP supplémentaire pour l'année 2022, ceci afin d'assurer non seulement la réalisation du mandat de réorganisation, mais également celle des tâches courantes.

Le Bureau du Conseil communal dans son ensemble reconnaît le rôle central de notre secrétariat, la multitude des compétences requises pour exercer cette fonction, l'influence des mutations en cours et donc sur la charge de travail de notre secrétariat et exige de notre part, à la quasi-unanimité, moins une abstention, que nous prenions la décision d'accorder une augmentation de 0.2 EPT, équivalente à environ CHF 25'000.- par an.

Je terminerai en précisant, que le travail du secrétariat dépasse largement la seule correction de rapports et transmission d'information - pourtant déjà fort utiles. Les anciens présidents et membres du Bureau du Conseil pourront sans doute témoigner de la qualité et de la quantité du travail accompli par nos secrétaires et nous pouvons les remercier pour cela.

Merci de votre écoute.

Pour le Bureau du Conseil communal, Roland VILLARD, 1^{er} Vice-président, avec le soutien de Natacha RIBEAUD EDDAHBI, Présidente sortante. Merci.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

La discussion est ouverte sur cette proposition d'amendement.

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

Je ne vais pas vous demander une suspension de séance du fait que les auteurs de cet amendement l'ont transmis en amont à la Commission des finances et la Commission des finances s'est déjà prononcée sur ce projet d'amendement et vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à une forte majorité, d'accepter cet amendement. Merci.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Alors vous me direz que d'amorcer ce budget en entamant un amendement à la première ligne, ce n'est peut-être pas forcément la meilleure des choses et pourtant, vous voyez, on écoute la Commission des finances qui nous dit que les crédits complémentaires ne doivent être que des dépenses imprévisibles et exceptionnelles et comme cette dépense est prévisible, nous avons décidé, et le Bureau l'a porté de manière intelligente, effectivement, comme amendement à ce présent budget.

Pour le reste, certains d'entre vous doivent certainement se demander, mais pourquoi diable je porte encore un amendement du Bureau du Conseil communal au budget 2022 de 0,2 ETP pour le secrétariat et soutiens donc avec détermination mon collègue Roland VILLARD, 1^{er} Vice-président, au-delà de tout clivage politique et oui, parfois, il faut savoir sortir des positions dogmatiques. Eh bien, simplement parce que je suis jusqu'au-boutiste, désolée, j'ai initié ce mandat de réorganisation et j'apporterai mon concours jusqu'à sa pleine réalisation. Et aussi, parce que je reste fidèle à moi-même en tout le temps et en toute circonstance, ce n'est pas la première

fois que je porte cet objet devant notre Conseil, alors autant vous dire que je ne suis pas prête de lâcher cet os et quel os, parce qu'il est costaud. Depuis le temps que cette problématique dure...

En préambule, n'en déplaise à la Municipalité, je tiens à préciser que cet objet est de compétence exclusive du Conseil communal, référence est faite à cet égard à l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 12 janvier 2017 - j'adore le rappeler vous m'excuserez - qui a confirmé que notre Conseil est le seul compétent pour déterminer la dotation en personnel de son secrétariat. La Municipalité n'a donc aucun mot à dire sur cet amendement, je vous en remercie, et c'est à VOUS, chères et chers collègues qu'il appartient de juger de son bien-fondé et de voter en conséquence.

Une fois n'est pas coutume en politique, faisons preuve d'une once de sincérité. Je sais qu'un certain nombre d'entre vous sont sceptiques et se disent que malgré des augmentations de poste passées, cela va de mal en pis et je dois dire que, et bien d'une certaine manière, vous avez raison. Je me suis aussi moi fait cette réflexion. On ne peut pas sans cesse affecter des ressources supplémentaires sans gagner en efficacité, voire pire continuer à s'enliser et mener des personnes au bout, au bord de la rupture avec en sus une dégradation non seulement des conditions de travail, mais également des prestations faites à notre Conseil car il ne faut pas se voiler la face : à l'impossible nul n'est tenu. Et c'est ce qui m'a amené à lancer cette idée d'un mandat de réorganisation.

Mais pour sortir de cet engrenage, il faut non seulement un mandat de réorganisation pour lequel vous avez accepté un crédit complémentaire, mais il faut encore et surtout consacrer du temps, consacrer des ressources en personnel pour concrétiser ce mandat de réorganisation, pour travailler à implémenter concrètement les changements nécessaires au bon fonctionnement de notre institution. Pour celles et ceux qui se sont livrés une fois de près ou de loin à une réorganisation, cela ne se fait pas en deux coups de cuillère à pot. Cela prend du temps. Cela prend de l'énergie si l'on veut avoir des résultats concrets sur le long terme. Vous savez, c'est un peu comme certaines fastidieuses recettes de cuisine. Si vous manquez une étape ou dosez mal certains ingrédients, et bien, ça donne juste n'importe quoi.

C'est donc la raison pour laquelle il est impératif de nous donner toutes les chances possibles pour mener à bien ce mandat et sortir une fois pour toute de cette histoire qui paraît sans fin. C'est en effet le moment d'investir encore un peu de moyens supplémentaires, durant une année seulement en 2022, ensuite de quoi seulement, viendra le temps de faire un bilan et de nous déterminer sur les ressources pérennes que nous devons attribuer à notre secrétariat et cela dépendra essentiellement des attentes que nous avons en la matière, soit des prestations que nous attendons, que nous pouvons raisonnablement et légitimement attendre. C'est à ce moment-là seulement, une fois la réorganisation aboutie que nous aurons peut-être des choix à faire entre les ressources et les prestations, mais pas maintenant.

Aujourd'hui, il est juste question de se doter des ressources nécessaires en 2022 pour pouvoir finaliser et mettre en œuvre le mandat de réorganisation, la question d'une éventuelle augmentation pérenne des ETP du secrétariat du Conseil communal n'a pas lieu d'être à ce stade et devra, cas échéant, être discutée dans le deuxième semestre 2022, une fois la réorganisation terminée et seulement si, cette augmentation est considérée comme indispensable et ceci dans le cas d'une modification de l'annexe sur les indemnités de Conseil communal que nous avons votée en fin législature dernière.

Pour rappel, l'objectif principal de ce mandat de réorganisation, qui a été lancé, est d'optimiser le fonctionnement du secrétariat du Conseil communal, notamment par des démarches organisationnelles et structurelles et non d'augmenter les ETP. Nous avons devoir d'économie et nous y veillerons.

Alors merci de donner ce coup de pouce, petit par son montant, mais essentiel quant à sa finalité. Et quand tout sera terminé, nous serons contents d'avoir été déterminés, mais surtout persévérants. Alors merci d'avance de votre soutien pour le Bureau du Conseil communal et pour nous.

Et un petit mot à toutes celles et ceux ce qui comptaient refuser cet amendement. Vous êtes d'office personnellement réquisitionnés pour prêter main-forte à notre Bureau l'année prochaine. Puisque nous aurons pléthore de tâches à faire soit, de faire des copies, des archives et surtout, parce qu'il faut bien quand même que ça pèse un peu, rédiger les PV de nos longues et interminables séances, je vous promets ça va vous faire réfléchir.

Merci.

Mme la Conseillère Anita ROKITOWSKA :

En tant que secrétaire, je ne sais que trop bien ce que ce travail implique. Pourtant, il est trop souvent sous-estimé. J'entends régulièrement des propos comme « c'est un travail d'exécution, ce n'est pas compliqué » ou encore « c'est juste taper des lettres et répondre au téléphone ». Je vais peut-être vous surprendre en vous répondant que non, mon travail ne se limite pas à ça. Il représente nettement plus d'implication et de responsabilités. En effet, il consiste en la compréhension et le suivi de différents dossiers, la gestion de l'agenda et des délais, l'archivage, la facturation et j'en passe. À cela s'ajoute toutes les urgences et imprévus qu'il faut gérer, ce qui implique d'être résistante au stress. Sans le travail de secrétariat, bon nombre de structures ne fonctionnerait tout simplement pas.

Il en va de même pour notre Conseil, qui dépend entièrement du travail effectué par le secrétariat pour l'intégralité de nos missions comme la mise en commun et la coordination de nos différentes activités, l'organisation et la coordination du travail des différentes commissions, la mise en relation des activités municipales avec celles de notre Conseil, l'archivage, la préparation et la tenue des séances, l'organisation et la planification des votations et dépouillements. Le secrétariat offre également son soutien à nous, Conseillers et Conseillères, pour la rédaction des rapports et des postulats. Les secrétaires du Bureau sont tout simplement le cerveau de notre Conseil. Elles ont un rôle central qui exige de pouvoir comprendre les enjeux des dossiers concernés, les conséquences et les implications pour le travail de la présidence, du Bureau et du Conseil, d'assurer le suivi des dossiers et la transmission d'informations. De plus, le partage d'informations sur l'ensemble des supports que ce soit papier, site internet, réseaux sociaux et autres, avec tous les acteurs et actrices qui gravitent autour de ce Conseil, greffe, journalistes, services, etc... prends de plus en plus de temps.

De plus, je tiens à souligner l'extrême l'importance d'avoir un bureau efficace et capable d'assumer la charge de travail qui lui est demandée pour le bon fonctionnement de notre démocratie. Ce serait mettre en péril notre droit de proposition de Conseillers et Conseillères communales que de s'empêcher de déposer des objets qui permettent d'enrichir le débat démocratique uniquement parce que notre Conseil n'octroie pas suffisamment de fonds au secrétariat.

Enfin, je relève qu'une fois de plus ce sont les femmes qui occupent les postes les moins reconnus et pourtant indispensables au bon fonctionnement de la société. En tant qu'employeur, il est de notre devoir de se positionner rapidement et prendre des engagements envers nos employés, afin de leur offrir des conditions de travail à la hauteur de nos attentes et de les rémunérer à la hauteur de leurs tâches.

Je vous invite dès lors, chères et chers collègues, à soutenir cet amendement. Merci de votre attention.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Soyons clairs, le groupe socialiste, sur le fond, soutient les moyens supplémentaires octroyés au secrétariat qui fait un travail admirable et compliqué, pour lequel le manque de moyens semble évident.

Néanmoins, la nature non pérenne de ces moyens et leur caractère imprévu lors de la réalisation du budget 2022, nous font penser que le budget de fonctionnement dont la cohérence telle qu'elle nous satisfait, n'est pas le meilleur moyen pour parvenir à cette fin. C'est pourquoi, il laisse la liberté

de vote sur le sujet.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

Une petite question technique, sans aborder du tout le fond du problème, dans un premier temps. Si j'ai bien compris, on parle ici d'un contrat de durée limitée, donc un CDD et si je ne me trompe pas, les postes 3001 sont destinés aux contrats à durées indéterminées. Faudrait peut-être plutôt créer un 3012, si je ne me trompe pas, mais peut-être à vérifier par M. le Boursier qui est ici présent qui pourra peut-être confirmer ou infirmer mes dires.

Sur le fond même du problème - pendant que la réflexion technique se fait sur le podium – je ne veux pas du tout dénigrer le travail qui est fait, ni son importance, ni la qualité du travail, bien au contraire, mais à titre personnel je vais refuser cet amendement pour la simple et bonne raison qu'on va demander des efforts après plus tard et pour des raisons de solidarité ou d'homogénéité ou comme vous voulez, je vais me sentir obligé de refuser cette demande d'amendement.

Aussi, il y a peut-être des mesures d'économie de travail très simples qui peuvent être faites. Je vois par exemple que tous les rapports et même tous les PV internes sont corrigés, par le secrétariat et je les en remercie, ils m'ont déjà corrigé pas mal d'erreurs, donc c'est très sympathique, mais peut-être qu'on pourrait éviter ce genre de travail, qui doit être très fastidieux et très long et puis laisser assumer les commissaires et les preneurs de PV, leurs fautes et leurs erreurs et cela fera un petit peu mal à mon ego, mais ma foi je pense que je m'y ferai et ça pourrait aussi peut-être faire aussi des économies de travail.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Alors d'abord pour répondre sur la question technique. Techniquement, vous avez raison, s'il s'agit du personnel auxiliaire, on devrait effectivement, enfin on, pas nous, le Conseil communal devrait effectivement créer un point 100.3012 dans lequel effectivement mettre cette somme. En tout cas techniquement, c'est ce qui devrait être fait.

Pour le reste, de manière générale évidemment la Municipalité va défendre son projet de budget et donc, en principe, combattre - même si c'est un principe et pas une réalité absolue - combattre les différents amendements qui pourraient être proposés aujourd'hui. À l'exception effectivement, du chiffre 100, car comme l'a rappelé fort opportunément Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI, il existe une jurisprudence qui effectivement interdit à la Municipalité de se mêler du chiffre 100 du budget de la Ville d'Yverdon et donc, tout ce que je viens de dire concerne à partir du chiffre 101, mais dans le chiffre 100 la Municipalité n'a rien à dire, elle se tait donc sur cette question-là.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Donc effectivement, il n'existe pas de point sur le personnel auxiliaire dans la partie du budget qui est concernée, je propose que nous laissions cette considération technique de côté et que nous discutions sur l'amendement, qui concernera donc la partie autorité et qui sera attribué ensuite au budget sous le compte qui sera décidé à la fin.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole sur cette proposition d'amendement ?

M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI :

J'aimerais juste rappeler que les 0.2 ETP qui sont demandés correspondent au minimum des besoins du Bureau, indépendamment du mandat de réorganisation qui est en cours.

Je voulais revenir sur la proposition en fait de faire passer ces 0.2 ETP dans un crédit complémentaire et dire que cette proposition, en fait en tant que membre de la Commission des finances, je vous invite à la refuser dans la mesure où nous invitons la Municipalité à limiter autant que possible l'usage des crédits complémentaires, on se doit d'avoir le même niveau d'exigence envers nous-mêmes et passer par le budget plutôt que de venir par des demandes de crédits complémentaires, qui nous poseraient devant le fait accompli vu que les crédits auraient été dépensés à l'avance.

Donc, par cohérence entre ce qu'on demande à la Municipalité et ce qu'on exige de nous-mêmes, je vous invite à accepter cet amendement et à formaliser ces 0.2 ETP par la voie du budget plutôt qu'en crédits complémentaires.

Merci.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

La discussion est toujours ouverte.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote s/amendement

La proposition d'amendement est acceptée à une évidente majorité, quelques avis contraire et quelques abstention.

11 Administration

110 Secrétariat général

1.110.3011.00

Traitements

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

Donc en page 14, une remarque nous indique un nouveau EPT pour un poste de coordinateur de projet. De quel projet s'agit-il et que fera à cette personne ?

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Il s'agit effectivement d'un poste de coordinateur de projet dans le domaine de la gestion électronique des documents. Un des grands projets, le grand projet du secrétariat général et de l'informatique de la Ville pour la législature sera très probablement - je dis très probablement, parce que nous n'avons pas encore finalisé le plan de législature, mais ça va dans cette direction-là - la mise en place d'une administration numérique avec guichet unique, guichet virtuel et tout ce que ça suppose derrière en termes de gestion des documents, de gestion documentaire et donc, dans ce cadre-là, de gestion électronique des documents.

A l'heure actuelle, les projets qui sont menés dans ce domaine-là sont portés exclusivement par trois personnes qui ont toutes d'autres responsabilités, à savoir notamment la secrétaire générale adjointe, la Cheffe de bureau du Greffe et le responsable de l'Office informatique et c'est essentiellement ces trois personnes-là à qui on va demander jusqu'à maintenant de mettre en place une gestion, enfin un concept généralisé de gestion électronique des documents, alors qu'évidemment ils ont tous et toutes déjà des tâches relativement lourdes dans leur domaine.

Et donc, si on veut pouvoir faire « transitionner » l'administration publique yverdonnoise vers la prise en compte et la systématisation de la gestion électronique des documents, et bien il nous faut absolument ce poste. C'est un poste d'ailleurs que le Greffe, le service lui-même a souhaité conserver puisque dans les différentes négociations, qui ont eu lieu en amont de la création de ce budget, effectivement, la Municipalité s'était posé la question de retirer ce poste et que le secrétariat général est venu avec CHF 140'000.- d'économies supplémentaires que vous ne voyez pas vous, parce qu'elles sont portées ailleurs, notamment sur différentes autres dépenses, notamment dans le cadre de l'administration du secrétariat général, mais également de la cellule de communication pour sauver ce poste qui est vu comme étant absolument critique dans la mise en place de cette gestion électronique des documents. Voilà à quoi sert ce poste intitulé coordinateur de projet.

Je vous remercie de votre attention et évidemment demande de soutenir cette création de poste.

M. le Municipal Benoist GUILLARD :

Comme l'a dit M. le Syndic, la Municipalité vous invite à ne pas amender le budget et l'adopter en bloc. Cependant, par gain de paix, je vous annonce déjà par avance qu'au chapitre 8 de notre budget, je vous proposerai d'accepter le 8^e amendement déposé par de PLR concernant les salaires du personnel auxiliaire du Service des énergies pour une économie CHF 100'000.-, ceci étant précisé en entrée de discussion, j'espère que les prochains amendements seront refusés.

Merci.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

J'avais levé la main par le passé et vous ne m'avez pas vu. Je voudrais retourner au point 10, à la rubrique 100 du Conseil communal.

Je pense que c'est effectivement un budget qui est difficile où l'on doit faire beaucoup d'efforts et je propose donc que nous amendions les jetons de présence du Conseil communal qui ont subi une grande inflation - si on regarde, ils étaient à CHF 120'000.- dans les comptes de 2020 et on a aujourd'hui un budget à CHF 136'400.- - je propose une réduction de 10%. Je pense que ce serait important de donner un signal aussi à nos administrés, que finalement ce n'est pas seulement qu'on utilise leur argent de manière dispendieuse ou pas, mais que nous faisons un effort, je pense que cette symbolique serait très importante.

Certes, une partie de l'augmentation des jetons est due à l'augmentation du travail de commission. En tout cas, ça serait une manière de compenser, finalement que nous avons peut-être trop tendance à faire des commissions ou à renvoyer le travail en commission, des choses comme cela, je pense donc qu'une réduction de 10%, elle serait minime pour nous et elle serait au moins un symbole fort pour obtenir le soutien de la population, de nos administrés.

Merci.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Nous sommes donc en présence d'une proposition d'amendement sur la partie 10, compte 100.3003.00.

La discussion est ouverte sur cette proposition d'amendement.

M. le Conseiller Julien WICKI :

On a un débat important ce soir. On a un débat sur les enjeux centraux concernant notre Ville et je pense qu'on a un débat qui mérite mieux que les provocations de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN. Des provocations non seulement inutiles, mais en plus sans effet parce que je vous rappelle que si vous acceptiez cet amendement, ça n'aurait strictement aucun effet puisque c'est bien le montant des jetons de présence qu'il faudrait amender si vraiment on voulait faire un effort en faveur des finances de la Ville et non pas cette ligne du budget. Un amendement inutile, une provocation supplémentaire de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN et je demande à son Chef de groupe de le cadrer un tout petit peu pour qu'on puisse avoir un débat un tout petit peu sérieux ce soir.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je demande officiellement, je vous demande à vous et je demande au Bureau de se saisir du cas de M. le Conseiller Julien WICKI, qui séance après séance, fait des attaques personnelles et a des propos tendancieux, malhonnêtes envers des Conseillers, souvent de mon groupe, souvent de

1 Administration générale
10 Autorités
100 Conseil communal
3003.00 Jetons de présence
Proposition
d'amendement

moi, mais parfois d'autres et je dois dire que, par le passé, j'ai été convoqué personnellement devant le Bureau pour beaucoup moins que ça.

Alors, si on veut pouvoir croire à la totale objectivité de ce Bureau, je vous invite à vous saisir du cas de M. le Conseiller Julien WICKI, qui séance après séance, dépasse les bornes et manque de respect à ses contradicteurs. Je n'ai jamais manqué de respect à qui que ce soit dans ma proposition, ma proposition est sincère et elle vise simplement à porter un petit peu un message de cohérence à nos administrés. Ce n'est pas grand-chose de demander des réductions, même symbolique, de nos jetons de présence, c'est une manière de montrer que nous aussi nous sommes prêts à faire un effort.

Merci.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Nous sommes dans le cadre d'un débat et la prise de parole de M. le Conseiller Julien WICKI, dans ce cadre-là, me paraissait tout à fait respecter les normes d'un débat respectueux et donc, dans ce cadre-là, votre demande va rester sans suite.

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

Il est 21h30, on est à la page 14. Je ne sais pas jusqu'où ça ira, mais à minuit, je m'excuse, je ne vais pas aller plus loin. Est-ce qu'on peut aborder les débats sincères, il y a un débat important à faire, de fond, et sans les attaques personnelles, ça serait sympathique, que ce soit de gauche ou de droite, c'est égal, et qu'on avance.

La proposition de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN, elle est là, je pense que comme l'a dit M. le Conseiller Julien WICKI, à juste titre, il faut revoir les montants qu'on attribuait lors de la présente législature, on peut la reprendre au travers d'une motion ou je ne sais pas quoi et on avance.

Merci.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Nous sommes donc toujours face à une proposition d'amendement, la discussion est toujours ouverte.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

La proposition d'amendement est refusée à une évidente majorité, quelques avis contraires et quelques absents.

11 Administration

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Nous reprenons donc au point 11.

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

Effectivement, je reviens au point 11, puisqu'on était revenu au point 10, donc il faut revenir au point 11.

Donc, je remercie la Municipalité pour la réponse qu'elle m'a apportée. Malgré tout, je pense qu'il va falloir faire des efforts supplémentaires pour rendre ce budget un tant soit peu acceptable. Donc le PLR va, au fil des pages et au fil de cette soirée, apporter des propositions d'amendement pour essayer de réduire un tout petit peu ce déficit astronomique. Alors, évidemment, on ne va pas arriver à réparer ce désastre, mais on va essayer de montrer quelques pistes qui vont essayer d'aller dans la bonne direction pour changer ceci.

Donc évidemment, ça va demander des efforts, ça va demander des efforts de chacun et certains

*110 Secrétariat général
1.110.3011.00
Traitements
Proposition
d'amendement*

postes devront passer à la trappe et visiblement la Municipalité a aussi considéré de ne pas prendre ce poste. Donc, je vous propose de ne pas valider ce nouvel EPT, je répète, en position 110 sur la page 14, 1.110.3011.00, donc de ne pas valider ce nouvel EPT et d'amender cette position en la réduisant de CHF 1'587'500.- à CHF 1'477'550.-. C'est ce qui est projeté ici.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement du groupe PLR, au compte 1.110.3011.00, diminution des charges de CHF 110'000.-.

La discussion est ouverte sur cette proposition d'amendement.

M. le Conseiller Julien WICKI :

La démarche du groupe PLR a sa cohérence. Opposé au projet de budget, il propose de le corriger pour le rendre conforme à sa vision. À la cohérence, je ne peux m'empêcher de voir un certain esprit partisan puisque, fort opportunément, aucun de ses huit amendements ne visent les dicastères de ses Municipaux. Je prends la parole une fois pour ne pas devoir la prendre à chaque fois et vous informe que le groupe socialiste a étudié ces huit amendements et suivra, pour chacun d'entre eux, la position de la Municipalité.

Je profite également de cette prise de parole pour exprimer un regret, également exprimé par le Conseiller communal Pascal GAFNER, celui de ne pas avoir réussi à combler l'écart entre les différentes forces politiques du Conseil. Car, lorsque je vois que les amendements PLR portent sur un montant inférieur à 10% du déficit prévu, je me dis que cet écart n'était pas si grand. J'espère d'ailleurs qu'un si petit écart ne sera pas de nature à provoquer une opposition sur l'ensemble du budget, une opposition bien lourde de conséquences pour l'administration et la population yverdonnoise.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

La discussion est toujours ouverte.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Je propose par acquis de conscience que nous comptons quand même les voix pour cette fois. Je demande aux scrutatrices de venir procéder au décompte.

Nous recommençons, celles et ceux qui acceptent la proposition d'amendement sont priés de lever la main et de la garder levée. On va compter aussi les abstentions. Celles et ceux qui s'abstiennent sont priés de lever la main.

Vote

La proposition d'amendement est refusée avec 30 oui contre 51 non et 8 abstentions.

J'ai des contestations.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

Normalement, on doit compter les oui, les non et les abstentions. Vous ne pouvez pas faire par déduction, il suffit qu'un Conseiller ou deux sortent de la salle, ça change tout, Donc il y a une erreur de procédure, vous devez compter les oui, les non, les abstentions.

2^e Vote**Mme la Présidente Judith NOTTER :**

Alors, nous allons procéder ainsi puisqu'effectivement la procédure veut qu'on le fasse ainsi, c'était par gain de temps, étant donné le nombre évident, la différence évidente. Donc je vais demander aux personnes qui refusent l'amendement de lever la main et de la garder levée le temps que nous procédions au décompte.

La proposition d'amendement est refusée avec 30 oui contre 51 non et 8 abstentions.

14 Intérêts généraux

140 Archives

3011.00 Traitements

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

Concernant le 140.3011.00, le traitement pour un nouveau poste d'archiviste. J'ai évidemment beaucoup étudié ce budget, sous deux angles principaux comme la plupart d'entre nous d'ailleurs, c'est les possibilités financières de notre Commune et la plus-value pour le citoyen contribuable.

Alors, je me demande dans quelle mesure il y a plus-value et intérêt pour nos citoyens d'avoir en cette période difficile financièrement un poste supplémentaire d'archiviste. Et à supposer que ce poste soit utile, est-il urgent ? Est-ce que cela peut attendre un budget 2023-2024 ou au plus tard ?

Donc, merci à la Municipalité pour sa réponse.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Je vais vous faire essentiellement la même explication que tout à l'heure, c'est également dans le cadre de la gestion électronique des documents que ce poste d'archiviste, il s'appelle archiviste, mais il faut bien voir qu'on a la vision des archives cantonales et puis la manière dont on va chercher le très vieux document et puis les jolis registres d'il y a deux siècles pour faire des études historiques.

Il faut bien se rendre compte que les archives de la Ville d'Yverdon-les-Bains, en fait, ce qu'elles font c'est qu'elles assurent le suivi de l'ensemble des décisions qui sont prises par la Municipalité et la Municipalité, dans une séance normale, chaque semaine, prend entre cinquante et cent décisions. Toutes ces décisions sont protocolées dans des procès-verbaux, dans des extraits de décision. Elles doivent être, évidemment chaque fois qu'on fait par exemple une mise à l'enquête, chaque fois qu'on a des résultats de mise à l'enquête, toute cette énorme « masse documentaire », doit être gérée par les archives pour être archivée et pouvoir être resortie, cas échéant. En tout cas dans les dix premières années, parce que ce sont des décisions qui peuvent effectivement faire sujet à reprise.

Et, dans le cadre de la gestion électronique des documents dont je vous parlais tout à l'heure, tout le travail de « dématérialisation » des documents, qui est fait au niveau de la gestion électronique des documents doit se retrouver avec un pendant aux archives et ça, c'est effectivement « un nouveau métier ». Alors oui, ça s'appelle « archives » le numéro 140, mais de fait c'est la gestion documentaire de la Ville qui est visée la dernière.

J'espère vous avoir ainsi répondu M. le Conseiller.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

11 Administration

110 Secrétariat général

3189.00 Autres
prestations de tiers

Toujours en page 16, mais je remarque maintenant, que c'est sous le chiffre 110, mais enfin si vous permettez Mme la Présidente, je pose tout de même ma question. Cela concerne le 110.3189, il est question d'un mandat pour un nouveau concept du rapport de gestion, je souhaiterais savoir de quoi il s'agit exactement.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

C'est exactement ce qui est dit là-dedans. C'est un nouveau concept pour le rapport de gestion, c'est-à-dire qu'en gros, le rapport de gestion va être modifié. C'est un document relativement important, mais dont on se rend compte qu'il est aussi important que peu mis en valeur et « peu lu », mais nous essayons chaque année de mettre dans ce rapport de gestion énormément d'informations, qui traversent les questions de ce Conseil à travers toute l'année. On en a encore eu des exemples la semaine passée où nous avons promis notamment dans le cadre, par exemple, des autorisations de plaider, nous pourrions inclure dans le rapport de gestion toutes les affaires que nous traitons dans ce cadre-là ou par exemple dans les cessions de terrain dont on va parler un peu plus tard dans la soirée.

Et tout ça pour dire que nous avons l'intention et c'est un des projets dans le cadre toujours de la gestion électronique des documents de réformer le rapport de gestion de telle manière à le rendre beaucoup plus lisible, beaucoup plus digeste et donc beaucoup plus utilisé. Et c'est dans ce cadre-là, que nous proposons effectivement de mettre en place un mandat qui permet d'assurer la mise en place de ce nouveau concept de rapport de gestion.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Sébastien NOBS :

Je suis relativement surpris qu'on a un nouveau poste d'archiviste, un nouveau poste de personnes qui s'occupe aussi du traitement informatique. On s'attend en fait avec un traitement informatique à augmenter l'efficacité de la Commune et de ne pas avoir des coûts supplémentaires. Après on peut toujours se dire que les coûts supplémentaires arrivent au début et qu'ensuite on augmente l'efficacité, mais pourquoi ne pas choisir des mandats externes ?

Merci.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Concernant le nouveau concept du rapport de gestion, c'est bel et bien ce qu'on fait. Ça c'est la première chose.

Et puis par rapport au poste d'archiviste, le travail d'archiviste, c'est-à-dire de gestion documentaire de la Ville, c'est un travail qui ne s'arrête jamais, c'est-à-dire que bien sûr on pourrait le voir comme un mandat qui permet d'avoir une meilleure efficacité et puis de changer de processus et puis qu'une fois qu'on a changé les processus, en gardant les mêmes personnes et bien on pourrait se passer de ce poste-là. Il n'est pas du tout exclu que, dans le futur, nous procédions à des réexamens et ça c'est sur un débat plus général qu'on aura en fin de l'examen du budget, quelle est l'intention de la Municipalité par rapport au redéploiement des différentes forces de travail qu'elle a au sein de la Ville.

Elle doit aussi se préparer d'ailleurs en cas de mauvaises nouvelles au niveau, par exemple, des rentrées fiscales, à devoir réduire des voilures, ce sont effectivement des questions qu'on peut se poser, mais là en l'occurrence de créer un poste qui a pour but, disons, de mettre en place la gestion dématérialisée de l'ensemble des décisions de Municipalité et la politique d'archivage, c'est « un poste » et puis ensuite d'assurer finalement cette politique d'archivage qui, comme je vous le dis, concerne bonne semaine/mauvaise semaine, au moins une centaine de documents hebdomadaires, ça c'est un poste qui sera effectivement pérenne.

D'ailleurs, c'est une des tâches qui est régalienne et obligatoire des communes de tenir des archives complètement à jour et extrêmement complètes de l'activité de l'administration communale et notamment des décisions qui sont prises par les autorités politiques.

Je vous remercie.

2 Finances

22 Finances

220 Service financier

4242.00 Gains
comptables sur
immeubles

M. le Conseiller Jacques LEVAILLANT :

Les CHF 3'000'000.- de revenus extraordinaires portés à ce poste du budget diminuent de manière importante, le déficit déjà extraordinairement élevé prévu par ce budget. Ce montant concerne, selon les informations communiquées par la Municipalité à la COFI, des acomptes sur la vente des terrains de Verdan et du PST. Compte tenu du fait que la vente du terrain de Verdan a été récemment refusée par la majorité de ce Conseil et que celle des terrains du PST doit encore être avalisée par les autres copropriétaires, la Municipalité peut-elle nous confirmer que les opérations sont assez avancées et réalistes pour pouvoir budgéter sur 2022, un tel montant.

Je vous remercie d'avance de votre réponse.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Alors, c'est vrai que quand on regarde l'histoire, ces dix dernières années, de la manière dont ce compte a été traité, on a eu des surprises dans les deux sens. Avoir des valorisations qui étaient parfois supérieures à ce qui était prévu, c'est arrivé notamment il y a, sauf erreur, deux ans suite à la réévaluation de la valeur des actifs cédés à la société SAGENORD à l'époque. Il y a eu aussi des moments où on a budgété des rentrées prévues, qui ne se sont pas matérialisées, je pense notamment à telle ou telle vente de bâtiment. Concernant ce chiffre-là, il consiste effectivement d'un arbitrage. La Municipalité, sur l'ensemble du chiffre, elle est raisonnablement optimiste quant à la possibilité d'assurer dans l'année 2022 des rentrées de cet ordre-là. Elle se ferait, cas échéant, à Verdan par le biais évidemment de la possibilité d'un DDP très probablement, c'est cette piste que nous sommes en train d'explorer et il existe des chances, je dirais raisonnables, d'aboutir encore en 2022.

Quant aux valorisations de terrains à Y-Parc, quand bien même elles sont en copropriété dans laquelle nous ne sommes pas seuls et quand bien même nous devons, selon le règlement que vous allez peut-être approuver un peu plus tard dans la soirée, d'abord prioriser l'amortissement des dépenses d'équipement de ce terrain avant de pouvoir penser sortir. Nous avons effectivement de bonnes raisons de croire que nous pouvons atteindre un chiffre de ce type-là, donc, nous sommes, je dirais, raisonnablement optimistes, sans pouvoir poser une garantie parce que tout peut toujours « poser problème » dans ce domaine comme ça s'est vu lors des dix ou quinze dernières années sur ce compte-là, mais nous sommes raisonnablement optimistes quant à la possibilité d'atteindre ce chiffre-là, oui.

Merci de votre attention.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Ma question concerne le compte : Stades 173.3145.00, entretien des parcs et zones de loisirs. Pour être plus précis au fait, il s'agit d'une comparaison avec le même compte chez STE, qui a suscité ma curiosité. En effet, chez STE, le compte 441.3145.00 qui concerne les parcs et promenades est doté lui d'un montant de CHF 111'000.- alors que celui du Service des sports est de CHF 206'700.-. Ça m'a un peu étonné car, intuitivement, je me suis dit que le STE gérait plus de surfaces que celui du Service des sports.

Afin d'avoir des éléments de comparaison, j'ai cherché à savoir quelles étaient les valeurs des surfaces respectives. Alors, pour STE c'est assez facile parce qu'on nous a fourni le plan directeur de la nature qui parle d'une surface de cinquante-sept hectares.

En ce qui concerne le stade, je suis passé par Google maps, on arrive très facilement à mesurer les surfaces. Le stade, c'est un peu moins de cinq hectares.

Pour faire plaisir au Conseiller Sébastien NOBS, je me suis amusé à faire un calcul du coût par hectare. Pour ça, si on prend pour STE, ça fait CHF 110'000.-/57 soit CHF 1'947.- par hectare et pour le Service des sports de CHF 206'700.-/5 soit CHF 41'340.- par hectare. Dit autrement, dans la mesure où je ne me suis pas trompé dans mon raisonnement, l'entretien des parcs et zones de loisirs coûte à peu près vingt fois plus cher au Service des sports. D'où ma question : qu'est-ce qui

3 Sport – tourisme –
bâtiments

17 Sports

173 Stades

3145.00 Entretien des
parcs et zones de loisirs

explique cette différence ?

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Alors effectivement, on ne peut pas comparer pour les raisons suivantes.

Déjà au niveau du Service des travaux et de l'environnement, il y a différents éléments qui sont dans le budget du Service des travaux et on retrouve des entretiens de parcs et loisirs à plusieurs emplacements. Nous avons une fois au 3145.00, CHF 45'000.-, nous avons ensuite CHF 95'000.- d'achats de plantes et produits - et je vais vous dire pourquoi je parle de ça - plus entretien des parcs et zones de loisirs de CHF 111'000.- il est vrai.

Dans le secteur du stade, puisque vous voulez savoir exactement ce qu'il y a là-dedans, nous avons : entretien des terrains A, B, C, D pour CHF 3'500.-, taxe déchets CHF 3'000.-, entretien courant CHF 5'000.-, entretien arrosage automatique CHF 5'000.-, location machine CHF 8'000.-, l'eau d'arrosage - nous avons contrairement au Service des travaux et environnement la facturation du Service des énergies pour CHF 151'500.-. Certes cette année, il y a une tondeuse que nous devons changer pour CHF 30'000.- parce que la tondeuse actuelle est en bout de vie, du sablage pour CHF 16'000.-, des gazons pré-cultivé pour CHF 5'000.-, des semences pour CHF 10'000.-, des engrais pour CHF 37'000.- (élément qu'on n'a pas non plus dans la comparaison avec le Service des travaux et de l'environnement) et puis des petits chiffres de CHF 1'500, CHF 3'000.-, CHF 4'000.-, CHF 8'000.-.

En suite de ça, ce qu'il faut reconnaître c'est que ce n'est pas le même travail, effectivement, au stade que dans les grandes surfaces herbeuses qu'on a au niveau de la Ville. Le stade nécessite un travail extrêmement intense, tandis qu'en zone urbaine et le reste n'a pas cette densité de travail nécessaire.

Voilà en grande ligne pourquoi on ne peut pas comparer et qu'on ne peut pas, disons, diviser par des principes d'hectares. Et puis j'attire l'attention aussi des Conseillers communaux que ces chiffres sont dans les différents budgets et comptes de la Ville depuis de nombreuses années, si on prend les comptes 2020, vous voyez qu'il y avait CHF 202'407.- pour le secteur stade, cette année, on est à CHF 206'000.- en ayant englobé, je vous l'ai dit un remplacement d'une tondeuse pour CHF 30'000.- et puis des frais notamment d'arrosage.

Voilà Mesdames, Messieurs.

Mme la Conseillère Mathilde MARENDAZ :

J'aimerais intervenir sur le compte : 171.3189.00, page 30, autres prestations de tiers, comprend chemin de glace.

Le groupe Vert·e·s et solidaires se demande la raison de l'augmentation du budget à CHF 51'500.- en 2021 à CHF 96'500.- en 2022 concernant ce chemin de glace. Nous voulions ajouter que Noël n'échappe pas aux préoccupations, ma foi, partagées par ce Conseil de la situation d'extrême urgence climatique. N'existe-t-il pas alors une solution alternative, plus écologique et sobre en cette période hivernale et au centre-ville pour une activité sociale, qui ne porterait pas préjudice à la magie de Noël ?

Voilà, merci beaucoup.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Est-ce que vous pourriez me répéter le numéro du compte s'il vous plaît ?

Sur le principe pour le chemin de glace, évidemment, les patinoires ne sont pas des sujets particulièrement écologiques, j'en conviens, mais c'est vrai que par les temps qui courent on pense aussi, mais on l'a fait les autres années, qu'il est intéressant de fournir quand même des prestations

171 Installations
priscines/patinoire
3189.00 Autres
prestations de tiers

à la population dans cette période de début d'année quand le marché de Noël est démonté, il n'y a pas grand-chose que l'on peut offrir à la population. Cette animation qui profite notamment aux enfants, aux familles a toujours bien fonctionné et a un côté un peu séduisant. C'est pour ça que la Municipalité, sous réserve du Covid évidemment, a décidé de le reconduire.

Maintenant, pour ce qui est de l'augmentation, je vais essayer d'aller chercher dans le détail. C'est simplement parce que l'année passée, il n'y avait pas le chemin de glace, il y avait la patinoire, mais il n'y avait pas le chemin de glace. Donc on a réactivé le chemin de glace en espérant que cette année on puisse le faire.

M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI :

J'ai une question sur le compte 173 à la page 30, aussi sur le stade. On voit que, de façon générale, les charges en eau, électricité, combustibles, consommables et entretien, ont augmenté de CHF 52'000.- par rapport au budget 2021 suite à la rénovation du stade et à l'augmentation des coûts des énergies. De plus, les charges pour l'entretien des terrains ont augmenté elles de CHF 26'000.- suite au passage en Challenge League du club de foot. Ainsi les charges, sans compter les amortissements, ont augmenté de CHF 78'000.- alors que les revenus eux n'ont augmenté que de CHF 9'000.-.

Par respect pour le travail collégial fait par la Municipalité, je ne ferai pas d'amendement cette année, mais émets le vœu que les revenus soient adaptés aux augmentations de charge précitées.

Merci.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

On a, pour les plus anciens ici présents, déjà fait le débat de savoir ce que coûte les installations et ce qu'on peut facturer aux sociétés. Lors du débat sur la piscine couverte d'Yverdon, le Parti socialiste notamment avait demandé que l'on fasse l'exercice pour voir que recevait les clubs sportifs et comment on pouvait comparer les aides que la Ville faisait au niveau de l'ensemble des clubs sportifs.

Il faut savoir qu'il y a une centaine de sociétés sportives à Yverdon et si on devait facturer le coût réel des installations et bien je pense qu'on n'aurait plus beaucoup de sports dans cette Ville. Je vais vous prendre des exemples. Si vous prenez la patinoire, la patinoire il y a environ sept cent heures qui sont dévolues au hockey sur glace et si vous facturiez les sept cent heures à raison de CHF 200.-/l'heure par exemple, je pense que ça plomberait le budget, notamment du hockey HCY. Si vous prenez les salles de gym, les salles de gym je rappelle qu'on les met à disposition des sociétés, que cela soit le unihockey, que cela soit la gym, gratuitement. On met ces salles gratuitement en semaine à disposition et à raison de CHF 5.-/l'heure le week-end. C'est notre façon de soutenir le sport, l'activité, la jeunesse et de faire en sorte que cela puisse se faire et de ne pas tout facturer plein pot.

Si je prends maintenant Yverdon Sport, mais les équipes qui font du foot, c'est-à-dire il y a ceux qui sont dans le stade municipal, c'est vrai, il y a ceux qui sont aux Isles, il y a des équipes portugaises, il y a des Serbes et il y a des Italiens, il y a des féminines, il y a des juniors et bien la Municipalité met un accent particulier à aider les équipes formatrices. Tout le secteur junior, en principe, a des aides substantielles et des soutiens. Les équipes autres, comme Yverdon Sport la première paient des quotes-parts qui ont été négociées et qui ont fait l'objet de convention.

Garder à l'esprit, Mesdames, Messieurs, M. le Conseiller, aussi que Yverdon Sport a passé récemment d'un secteur junior qui devenait en difficulté, à moins d'une centaine d'enfants, à environ cinq cents enfants. C'est cinq cents de nos enfants. Certes peut-être pas forcément d'Yverdon, mais de la région et on doit pouvoir encadrer, aider ce travail qui se fait du point de vue sportif.

Voilà pourquoi, Mesdames, Messieurs, l'équilibre qui est mis dans le budget, nous semble juste et

j'espère que vous en conviendrez, nous devons continuer à aller dans cette direction.

M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI :

Je remercie la Municipalité pour sa réponse et j'aimerais juste préciser un ou deux éléments. Dans mon intervention, je ne demandais pas à la Ville de refacturer les coûts réels du stade, loin de là, ce n'est pas du tout ce que je prévoyais. Comme par exemple, dans mon intervention, dans la liste des augmentations de charges, je n'ai pas cité les CHF 350'000.- d'amortissements, qui sont entièrement à la charge de la Commune, mais je citais des éléments comme par exemple les coûts liés au passage en Challenge League, qui profite effectivement au club et on peut se demander si c'est au final à la Commune de les payer. Et des coûts des énergies, parce que les coûts des énergies ont augmenté pour l'ensemble des habitantes et des habitants de notre Commune, est-ce qu'il ne serait pas judicieux de les refacturer, donc l'augmentation des coûts, l'ensemble des coûts aux clubs qui en bénéficient.

Voilà, merci.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Ce n'est pas mon avis, voilà, je vais vous le dire clairement, si vous regardez à peu près ce que représente en publicité aussi le travail d'Yverdon Sport, maintenant qu'ils sont en Challenge League, ils nous font de la publicité à la télévision, ils nous font de la publicité à la radio, c'est une publicité pour la région, pour la Ville qui est extraordinaire. Alors il faut plutôt les encourager plutôt que d'essayer de leur peser sur la tête.

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

Puisqu'on parle du stade, j'aimerais juste rappeler que ce Conseil a accepté, sauf erreur l'année passée, la reprise du stade de l'USY et dans les comptes du stade, il y figure, sauf erreur, je passe au contrôle de M. le Boursier, l'entretien également de l'USY. Si je ne me trompe pas.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

C'est donc confirmé.

Nous sommes toujours au point 17 « Sports ».

Mme la Conseillère Mathilde MARENDAZ :

Merci beaucoup au Municipal pour sa réponse concernant le chemin de glace. On ne va pas proposer d'amendement cette fois-ci. En revanche, on invite largement la Municipalité à réfléchir au bien-fondé dans la reconduction de ce projet les futures années, d'un chemin de glace à l'heure où les glaciers fondent et où il y a de nombreuses alternatives pour faire vivre un centre-ville.

Merci.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je suis à la page 36, pour le compte numéro 346.3303.00 « Amortissements du patrimoine financier, terrains, bâtiments » et nous avons la mention « Nouvel amortissement pour l'étude Sport 5 ».

Alors, j'aimerais savoir qu'est-ce que ça signifie exactement, que ce soit un nouvel amortissement, est-ce qu'en fait l'étude Sport 5 actuellement passe à la poubelle ? Est-ce que c'est de cette manière qu'on l'amortit ? Qu'est-ce qu'il en est de l'avenir de Sport 5 et du projet qui avait capoté l'année passée ? Et puis est-ce que le terrain va rester tel qu'il est, est-ce qu'un nouveau projet est lancé ou alors est-ce que la Ville va simplement se séparer de la zone de Sport 5 ?

34 Gérances

346 Bâtiments patrimoine
financier

3303.00 Amort.
patrimoine financier
terrains, bâtiments

Merci.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Pour ce qui est de l'avenir du projet de Sport 5, je ne peux pas vous répondre, malheureusement. La Municipalité doit se déterminer, se déterminera sur l'avenir de Sport 5, elle doit normalement prendre langue avec le promoteur connu pour voir s'il y a une suite possible ou non. Donc pour l'instant, je ne peux pas vous donner de garantie quant à l'avenir du projet de Sport 5.

Pour ce qui est des amortissements, ils étaient similaires à ceux que l'on avait les années précédentes, si ce n'est qu'on avait un crédit d'étude qui a été voté par le Conseil communal qui a été activé, sauf erreur, j'aurais dit consommé à raison d'environ CHF 300'000.-. Donc, il y a les bâtiments, il y a les amortissements des bâtiments, il y a le crédit d'étude en partie consommé, mais nous restons dans les mêmes proportions sous réserve de ce que va me dire M. le Boursier.

Sur les CHF 500'000.-, on a dépensé CHF 135'000.- environ donc ceci plus le fait d'avoir acheté les bâtiments, on est d'accord, et donc c'est l'amortissement classique. Alors ce qui est surtout intéressant, c'est de savoir ce que la Ville va faire avec Sport 5, mais disons, comptablement, on est dans les clous de ce qu'on a connu jusqu'à maintenant.

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

Donc on parle ici de deux EPT additionnels. Donc on passerait de cinq à sept, soit une augmentation de 40% ici de la capacité de ce Dicastère, de ce Service, de ce Département. Ça semble un petit peu disproportionné d'avoir une telle augmentation aussi rapidement et, dans ces circonstances, il nous semblerait raisonnable aussi de faire une économie à ce niveau-là et puis d'attendre des moments meilleurs pour les finances de la Ville pour augmenter à tel point ce, j'allais dire ce Service, mais j'y reviendrai après et d'accepter qu'un seul EPT sur deux.

Concernant le Service, ça nous semble aussi disproportionné de faire un service pour sept personnes ou six maintenant si on accepte évidemment de réduire à six et donc, nous vous proposons ici, le PLR vous propose donc de ne pas valider ce nouveau Chef de service, mais d'accepter un EPT supplémentaire pour faire face aux défis de la mobilité que nous ne négligeons pas, j'ai peut-être oublié de mentionner aussi mes intérêts, donc je suis aussi cycliste, je me déplace dans Yverdon à vélo, qu'il n'y ait pas de confusion possible. Donc, il est proposé ici d'amender cette position en la réduisant de CHF 760'280.- à CHF 600'000.-.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Nous sommes donc en présence d'une proposition d'amendement.

J'ouvre la discussion sur cette proposition d'amendement.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Merci pour la question. Les sept postes contre cinq représentent un chef de projet et un Chef de Service. Le nouveau poste de chef de projet est nécessaire aujourd'hui pour décharger l'équipe, qui a un taux d'occupation supérieur à 100, on est autour des 130% aujourd'hui. Le chef de projet supplémentaire devra aider notamment pour des mesures ou des exigences fédérales, qui jusqu'à présent, n'ont pas pu démarrer. Je parle notamment de la mise en œuvre du PA4, de la poursuite du PA2, de la mise en conformité des arrêts de bus selon la LHand, de réaliser des mesures sur l'assainissement du bruit routier.

Ce sont des mesures qui ont des subventions fédérales, si on n'avance pas vite, on risque de les perdre. Toutes ces mesures-là doivent aussi s'accompagner d'un accompagnement pour le renouvellement du souterrain, pour pouvoir réaménager les rues, qui auront une nouvelle réfection souterraine, développer un monitoring du trafic qui jusqu'à présent n'a pas pu être fait, moderniser les carrefours à feux qui sont vraiment dans un état vétuste, suivre l'évolution aussi pour la

4 Mobilité – Travaux et environnement

12 Mobilité

120 Mobilité

3011.00 Traitements

Proposition d'amendement

priorisation des transports publics. Nous avons énormément de petites mesures à faire et qui nous occupe énormément de temps pour la mobilité douce, c'est grâce à la synergie avec les Travaux, ça nous permet de faire des prestations internes.

Et puis finalement toute l'équipe de la Mobilité aujourd'hui est sollicitée pour des projets majeurs qui ont déjà été amorcés, qui doivent se terminer, c'est donc indispensable de pouvoir à la fois mener des projets de mobilité et continuer aussi à soutenir les autres services de la Ville.

Par rapport au poste de Chef de service, l'engagement d'un Chef de service vient en fait du besoin de créer une entité indépendante pour le Service de la mobilité qui est détachée des autres intérêts, des autres thématiques, qui sont déjà défendues et largement défendues par leur propre Chef de service. La Mobilité est finalement la seule entité aujourd'hui qui est sans Chef de service. C'est une volonté qui est soutenue par l'ensemble de la Municipalité, qui a pour but de créer des conditions optimales pour que la Mobilité soit et devienne un véritable enjeu, justement pour le développement de notre Ville. Le rapport de force aujourd'hui n'est pas tout à fait équitable entre les services au vu du manque cruel de ressources pour mener à bien justement nos projets de mobilité multimodale.

Pour rappel, la Mobilité a été transférée de l'Hôtel de Ville au Service de la sécurité publique et pour une Ville de 30'000 habitant-e-s, les enjeux en termes de gestion, la mobilité durable et multimodale sont fondamentaux, ne serait-ce que pour se positionner aussi parmi les villes de Suisse romande, mais aussi pour appuyer certaines positions stratégiques vis-à-vis du Canton. Un Chef de service permettra d'assurer la collaboration entre les différentes instances territoriales, faire le lien entre les autorités publiques, un lien qui aujourd'hui se fait trop peu souvent au vu des charges de travail qui incombent à tous les collaborateurs et collaboratrices qui sont engagés aujourd'hui.

Tous les collaborateurs de la Mobilité sont en grande partie soumis à de fortes pressions, il y a aussi énormément de doléances des habitants auxquelles on doit répondre et pour faire avancer ces projets, on doit justement demander des ressources. Un Chef de service a un rôle central entre la direction politique et son équipe, il est primordial que le rôle de l'exécutif soit totalement séparé de celui de l'opérationnel, puisque le Chef de service est finalement le garant du respect du projet institutionnel et de la bonne exécution des mesures réalisées sur le terrain. La Municipalité juge donc indispensable la création d'un Service et l'engagement d'un ou d'une Chef-fe de service avec les ressources nécessaires pour mener à bien ses projets.

Je vous remercie.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Simplement pour rappeler que, l'année dernière, la Commission de gestion, s'était alarmée de la situation du Service de la mobilité notamment sur le nombre d'heures supplémentaires qui étaient faites par l'équipe. Un vœu, me semble-t-il de souvenir, avait été fait à ce moment-là.

La Municipalité avait répondu, donc en juin dernier, qu'elle estimait que ce n'était plus à elle d'y répondre, mais qu'elle était certaine que la prochaine Municipalité, qui allait entrer en force prendrait ses responsabilités en la matière.

Je pense que ce soir c'est important de soutenir cet effort-là parce que c'est vraiment une équipe plus que sous l'eau, quelque part, qui nous a été montrée l'année dernière avec des projets, qui avaient de la peine à suivre, avec vraiment des priorités qui avaient dû être mises de manière assez stricte. Et beaucoup de frustration des commissaires, de la population, de voir que des projets n'avançaient pas, mais simplement parce qu'il fallait faire des choix assez drastiques. Donc je pense que c'est important qu'on soutienne ce soir ces deux postes.

Merci.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

J'aimerais comprendre. Dans les années précédentes, quand même, on avait des études de mobilité qui ont été faites, ça nous avait donné certains projets qui devaient être faits et puis finalement on a vu, de manière peu cavalière, le seul déploiement qui fut l'ostracisation du quartier des Moulins avec la mise en sens unique de la Rue des Casernes qui, je pense, effectivement vous vaut beaucoup de doléances, beaucoup de doléances à ce Service et avec raison, mais autrement en dehors de ça, on n'a pas l'impression que tant de choses se faisaient et il y avait un certain nombre d'études, qui étaient sous-traitées.

Aujourd'hui, je constate quand même que le poste sur les honoraires, frais d'expertise, je pense que c'est là-dedans, pour les travaux externalisés j'imagine, augmente, lui aussi. Comment peut-il augmenter alors qu'on espère, on va augmenter les ETP, donc les postes internes.

Puis enfin, pour finir, est-ce que ces deux postes c'est les choses qui manquent pour pouvoir débloquer la situation du parking d'Y-Parc, qui semble gelé depuis un moment au détriment de beaucoup d'entreprises qui ont investi énormément d'argent. Ce qui m'inquiète énormément, c'est qu'un jour ces entreprises pourraient se retourner contre la Ville d'Yverdon et demander les dommages et intérêts, puisque le contrat pour lequel elles ont investi à Yverdon n'est peut-être pas respecté. Merci.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Pour amener quelques éléments de réponse à M. le Conseiller Ruben RAMCHURN. Nous sommes, la Municipalité et les services concernés (Mobilité et Urbanisme), intégrés pour trouver une solution justement et développer un plan de mobilité à Y-Parc et est en contact avec les différents intervenants du parking silo à Y-Parc. Donc c'est en cours.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Nous sommes toujours au point 12 et avec une proposition d'amendement du groupe PLR.

M. le Conseiller Xavier FISCHER :

Bien sûr, si on rapporte en pourcentage l'augmentation de l'effectif de ce Service est importante, mais sept personnes pour une localité comme la nôtre, cœur d'une agglomération, ce n'est vraiment rien de trop si on compare à un rating de communes comparables.

Les questions de mobilité aujourd'hui sont centrales dans nos sociétés et je pense qu'il y a une très grande attente de la population dans divers domaines, dans les différents modes de transport et ce n'est pas parce qu'on développe des études qu'on a moins besoin d'EPT, parce que justement, bien au contraire, il faut les suivre ces études, faut les conduire, les accompagner, les coordonner avec les autres démarches de l'administration communale.

Donc pour ma part, je trouve extrêmement central et stratégique d'augmenter l'efficacité et la capacité d'action de ce Service. Ce n'est pas une dépense pour elle-même, c'est un investissement, parce qu'en fait il y a énormément de coûts induits de la mobilité dans les différents domaines de la santé, du social, de l'attractivité économique, de l'attractivité de la localité, donc vous enjoins à ne pas réduire ces postes au budget.

Merci.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

La discussion est toujours ouverte sur la proposition d'amendement.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Nous allons afficher l'amendement à l'écran pour que vous ayez son contenu exact et donc il consiste à demander une diminution de charge

Vote*18 Transports publics**182 Vélos en libre service**3189.00 Autres prestations de tiers*

de CHF 160'280.-.

Nous allons donc procéder au vote.

La proposition d'amendement est refusée à une évidente majorité, pas mal d'avis contraire et une abstention.

M. le Conseiller Sébastien NOBS :

Je me demandais ce que contenait le compte numéro 182.3189.00 « Autres prestations de tiers ». J'ai noté dans le rapport de la COFI que cette dernière était surprise du montant, étant donné que les achats de vélo devaient être terminés et puis c'était pour avoir un peu plus d'informations sur ce sujet-là. Merci.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Il s'agit en fait de l'entretien de la vélo-station, de la gestion des accès et des entretiens de la vélo-station et Velocity, du site internet, de la gestion du réseau de vélos en libre-service en fait, c'est des coûts qui sont assez stables.

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

Cela me pose un problème la réponse. L'année passée, il nous était annoncé que le même montant de 267, sauf erreur, concernait l'acquisition de vélos, la dernière tranche de l'acquisition de vélos libre-service.

Je rappelle que la COFI avait émis le vœu que cet investissement passe par un crédit d'équipement, ce qui n'avait pas été le choix. On avait discuté au budget, maintenant on revient avec le même montant et on parle que c'est de l'entretien. L'entretien des vélos c'est notamment Caritas qui le fait, si je ne me trompe pas, ça pose un petit peu en problème cette réponse, parce que pour moi il y a de l'investissement aussi là-dedans. J'aimerais bien qu'on nous précise le détail alors. Merci.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Oui, effectivement Caritas participe, mais à CHF 7'800.- dans le détail, ce qui n'est pas énorme. En fait, on m'explique qu'il y a eu des problèmes à l'achat en raison du Covid et c'est pour cette raison que ça a été reporté une année après et que c'est de nouveau là pour cette année pour 2022, mais c'est vraiment une situation exceptionnelle en fait.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Pour avoir des précisions sur le même sujet. Si je dois bien comprendre, ça veut dire qu'au niveau des comptes 2021, nous n'aurons plus ce montant ? C'est bien ça ?

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

C'est juste.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Nous sommes donc toujours au point 18 « Transports publics ».

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :*180 Transports publics**3517.00 Part. coût transports NV-Vallée de*

Alors ma question concerne le 180 sur les transports publics, on a une augmentation qui est quand même sur la participation des coûts de transports Nord vaudois-Vallée de Joux, qui est de l'ordre de CHF 660'000.- donc deux tiers d'un million. Comment est-ce que on peut expliquer une telle augmentation de coûts, sachant qu'en plus les transports publics n'ont pas forcément tenu les

Joux

mêmes cadences avec le Covid ? Aujourd'hui, les gens les prennent moins, de peur de s'y contaminer et comment est-ce qu'on peut augmenter les dépenses de cette manière-là par les temps qui courent ? Merci.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Merci M. le Conseiller de nous indiquer à chaque fois le numéro de compte ainsi que la page à laquelle vous faites référence.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Il s'agit en fait d'un calcul fait par le Canton, c'est en lien avec l'offre de transports publics. Il y a une offre qui a été améliorée et renforcée en direction d'Orbe. C'est pour cette raison que le montant a évolué. Et en partie avec le Covid aussi.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Nous sommes toujours au point 18.

Je vous rappelle que nous avons traité deux amendements sur huit et donc n'hésitez pas à synthétiser vos interventions ou à y renoncer si elles ne sont pas primordiales.

M. le Conseiller Johann GILLIERON :

Vous expliquez qu'un nouveau poste de juriste est prévu en lien avec la STEP donc ce n'est pas que je n'aime pas les juristes et de loin pas, puisque vous savez que je le suis personnellement, mais il me semble que l'administration générale de la Commune en est déjà pourvue pour un certain nombre. Est-ce que les contrats liés à la STEP nécessitent vraiment l'engagement d'un juriste supplémentaire, c'est l'objet de ma question.

Merci de votre réponse.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Il s'agit ici d'un poste autofinancé par des fonds alimentés par la taxe d'épuration. C'est un poste de juriste qui est essentiel pour le Service dans cette thématique, autofinancé, pour l'assainissement des eaux ou encore pour la gestion des déchets, cela demande des compétences métiers internes relativement spécifiques en regard de la régionalisation des eaux et de la modification perpétuelle en termes de la législation.

Ce poste doit permettre de consolider l'équipe en termes juridique et d'expertise, notamment pour des procédures qui sont très pointues dans l'épuration et la régionalisation, ainsi que dans la refonte logistique du règlement sur les égouts, l'application des taxes pour financer ces domaines engendre des recours qu'il faut traiter et des avis de droit que nous devons générer à l'interne du Service pour s'assurer de la bonne défense des intérêts de la Ville.

De plus, le soutien à l'établissement de contrats de droit administratif permettant la bonne tenue de l'épuration avec les communes raccordées est capital pour Yverdon qui joue le rôle de ville centre pour sa région dans ce domaine. Sans parler des procédures de marché public aussi pour des projets d'envergure, qui demandent un appui à leur application ainsi qu'à la rédaction des contrats donc c'est vraiment sur le long terme, afin d'éviter des procédures longues et coûteuses. Il devient absolument nécessaire d'avoir des experts dans ce domaine au sein du Service des travaux aussi spécifiques que l'assainissement et les déchets sans quoi cela demanderait au service juridique de la Ville un très fort investissement en temps, uniquement pour cette thématique-là et finalement trop peu de disponibilité pour les autres Services.

Je vous remercie.

46 Egouts et épuration
465 STEP-exploitation et
entretien
3011.00 Traitements

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

Alors autofinancé, ici il faut comprendre qu'il est financé par la taxe d'épuration, c'est-à-dire qu'il est à la charge du citoyen, c'est ça qu'on appelle « autofinancé », si j'ai bien compris !

En dehors de ça, je crois qu'on a parlé dans les années précédentes, de services, de départements qui travaillent un tout petit peu aussi en silo et qui avaient un petit peu de peine à se coordonner et à travailler ensemble et je trouve un peu malheureux de créer ce genre de poste de juriste dans ce Service et, il y a d'autres cas où on a des départements, des services, qui ont presque leur propre service juridique ou service informatique. On trouve ce genre de choses aussi dans d'autres départements.

Je trouve ça un petit peu malheureux, ça ne va pas du tout aider à la collaboration. On bétonne plutôt ces silos qu'autre chose, je préférerais qu'on monte ce genre de poste dans un service partagé, centralisé, même si ces personnes sont dédiées, sont spécialisées peut-être dans un domaine, mais il y a peut-être quand même les moyens après de mutualiser ces efforts et de pouvoir aider ces collègues qui sont plus spécialisés dans autre chose, il y a peut-être des moyens d'améliorer la collaboration en arrêtant de créer ce genre de silo.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Nous sommes souvent en contact avec les entreprises d'Y-Parc qui justement demandent un système d'assainissement performant, moderne, avec des personnes qui peuvent justement répondre directement et parler finalement le même langage. On arrive souvent justement à créer un vrai dialogue notamment avec Incyte, si on a des entreprises telles qu'Incyte aussi sur Yverdon c'est parce qu'on leur offre des conditions, qui puissent répondre tout de suite à leurs demandes.

On a, à l'interne justement, une juriste qui nous permet de créer tout de suite des contrats, des conditions qui puissent défendre les intérêts de la Ville, mais aussi comprendre les intérêts de ces futurs entrepreneurs, qui viennent s'installer sur Y-Parc.

M. le Conseiller Johann GILLIERON :

Merci Mme la Municipale pour votre réponse. Quant à moi, j'ai un peu l'impression que le Greffe municipal est déjà relativement bien pourvu en termes de postes de juristes. Je vous propose donc un amendement sur ce poste-là, 3011.00, c'est-à-dire un amendement qui consisterait à réduire le montant concerné à CHF 622'000.- au lieu de CHF 723'540.- eu égard aux finances de la Ville dont chacun constate qu'elles ne sont pas très florissantes.

Merci. C'est donc un amendement que je dépose.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

En attendant que l'amendement soit affiché, j'ouvre la discussion sur cette proposition d'amendement.

M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI :

Comme décrit dans le rapport de majorité de la Commission des finances et comme ça a été dit par la Municipalité, il y a de nombreux éléments juridiques à traiter par STE, comme les recours à la taxe déchet, le nouveau règlement d'assainissement, les conventions avec les entreprises polluantes implantées dans notre Commune, etc. Tâches qui, soit dit en passant, peuvent rapporter des revenus conséquents à la Commune.

Le Service juridique de la Commune est actuellement surchargé et ses prestations ont dû être externalisées à plusieurs reprises. Afin de pouvoir gérer les questions juridiques en interne, je vous invite donc, chers et chères collègues, à refuser cet amendement. Merci.

*Proposition
d'amendement*

Vote

5 Jeunesse et cohésion sociale

500 Conseil d'établissement

3185.00 Honoraires, frais d'expertises et cachets

4 Mobilité – Travaux et environnement

44 Parcs et promenades

442 Environnement

3185.00 Honoraires, frais d'expertises et cachets

Mme la Présidente Judith NOTTER :

La discussion est toujours ouverte sur cette proposition d'amendement.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Nous votons donc sur cette proposition de diminution des charges de CHF 101'540.- et qui consiste en un refus du nouveau poste de juriste.

Je ne suis pas suffisamment assurée à l'estimation à vue de nez pour assurer du refus de cet amendement. Je vais donc demander aux scrutatrices de compter.

La proposition d'amendement est refusée avec 40 oui contre 47 non.

Il nous faut absolument avancer si nous voulons conclure ce point ce soir encore, donc je vous prie de vraiment aller droit au but dans vos interventions pour la suite.

M. le Conseiller Thierry GABERELL :

L'explication, donc on vient de voter précédemment deux postes pour le Service de la mobilité donc j'ai bien entendu aussi qu'il y aurait un travail interservices, donc est-ce que l'établissement des plans de mobilité scolaire pourraient rentrer dans le travail de ces deux nouveaux collaborateurs ?

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Alors, je reprends un peu évidemment au relevé la suppléance de notre collègue Jean-Claude RUCHET, je vais y arriver, il se fait tard.

Pas vraiment au sens où c'est généralement, évidemment là c'est un *one shot*, mais c'est-à-dire que c'est effectivement un mandat qui nous permet de mettre en place ces plans de mobilité et qui doit être, si je comprends bien, effectué cette année et qu'il ne pourrait pas être simplement soustrait de cette manière-là. Ceci étant, avec le renforcement de la cellule de mobilité, nous allons évidemment de plus en plus souvent nous appuyer sur l'interne plutôt que sur l'externe pour ce genre de choses, mais là en l'occurrence, on a une sorte de collision entre le renforcement du Service de la mobilité et les besoins immédiats du Service JECOS dans ce domaine-là.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors j'avais levé la main avant, plusieurs fois, mais vous ne m'aviez pas vu, je pense parce que peut-être que je suis dans l'ombre. Ce serait à la page 46 pour l'environnement, le poste donc 442.3185.00. On nous parle du suivi et de l'effarouchement des corbeaux freux (Tom Pouce) et en fait, on a une augmentation de charge d'environ CHF 20'000.-.

Sachant que la problématique des corbeaux freux, elle date de quand même d'il y a un certain moment, comment est-ce qu'on planifie qu'il y en aura pour CHF 20'000.- de plus cette année, enfin en 2022 ? Est-ce que du coup c'est peut-être d'autres mesures qui vont être prises ? Peut-être que vous allez faire abattre les corbeaux freux ou couper l'arbre ? Est-ce que vous avez évalué finalement le coût par corbeau de toutes ces mesures ? Effectivement, il y aura peut-être d'autres solutions à faire si on les mangeait par exemple. Voilà, merci.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Il s'agit en fait de l'entretien de la garderie Tom Pouce. On doit maintenir une propreté sur le long terme de cette garderie et c'est pour ça qu'on l'a mis dans le budget.

Demande de suspension de séance

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Donc si je comprends bien, ce n'est pas pour une solution pérenne là-dessus, c'est plutôt pour le nettoyage et l'entretien d'une problématique qui devrait durer. Je vous remercie.

J'en profite peut-être pour demander si on peut faire une pause parce que je vois que les gens n'arrêtent pas de sortir, puis c'est vrai que ça fait trois heures qu'on est là et puis il y a des personnes âgées, qui ont peut-être besoin aussi de se dégourdir et c'est assez mauvais, enfin je voudrais que personne ne fasse une thrombose ici donc ce serait peut-être bien de faire une petite pause globale. Merci.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Si je comprends bien nous sommes en présence d'une demande de suspension de séance de quelques minutes qui doit être appuyée par un cinquième des membres. Je vous propose que si nous prenons un moment maintenant, nous nous autorisons aussi à passer après minuit pour terminer ce point du budget.

Donc, il faut un appui d'un cinquième des membres. Je vous remercie.

Vote

La demande de suspensions de séance est refusée avec moins de 18 voix requises.

5 Jeunesse et cohésion sociale

74 Office du logement

740 Office du logement

3011.00 Traitements

Proposition d'amendement

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

C'est toujours un peu compliqué pour moi, mais je m'étais promis, lorsque j'ai accédé à ce Conseil communal, de ne jamais me mêler des affaires de mon ancien Service, puisque vous savez que j'ai dirigé le Service des affaires sociales. Mais là, je suis quand même obligé de faire un certain nombre de remarques sur l'augmentation du poste de l'Office du logement.

Qu'est-ce qu'on constate ? On constate que l'on va passer d'un salaire pour une personne de CHF 122'000.- à un traitement global de CHF 190'000.-, c'est-à-dire une augmentation de poste de 0,8 EPT. Alors je m'étonne. Je m'étonne parce que l'Office du logement, en fait, le volume de travail ne cesse de diminuer. Pour quelles raisons ? Il faut savoir qu'il y a deux types d'aides pour l'Office du logement, il y a l'aide « à la pierre », qu'on retrouve sous le 3655.21, c'est la participation à l'abaissement des loyers qui n'a cessé de diminuer au cours de ces vingt dernières années. On avait, à la fin du siècle passé, on avait environ CHF 700'000.- de subvention « à la pierre » et maintenant on arrive à CHF 72'000.-.

Donc le rôle du préposé à l'Office du logement ne consiste pas comme l'a dit la presse ou certaines explications municipales, ne consiste pas à attribuer des logements, mais simplement à donner le feu vert ou le feu rouge pour l'attribution de logement. Donc ça se passe comme ça : la gérance, qu'elle soit privée ou communale, soumet des dossiers à l'Office du logement qui doit simplement dire si la personne remplit ou non les conditions. Elle n'a jamais attribué directement de logement et n'en attribuera certainement jamais. Donc là c'est une précision importante. Donc c'est un simple calcul en fait des savoir si les personnes rentrent dans les normes ou pas. Comme il y en a de moins en moins, il y a de moins en moins de travail.

L'autre aspect important de l'Office du logement, c'est l'aide individuelle au logement qui consiste là à octroyer des subventions à des personnes, qui occupent des logements du domaine privé et qui doivent aussi remplir certaines conditions. On assiste aussi là à une baisse constante de cette aide individuelle. On avait lancé cette aide en 2007-2008, sauf erreur, et c'est vrai que de ce côté-là, le Service n'a pas été très proactif puisque ces aides individuelles ne cessent de baisser. On ne me fera pas croire que tous les Yverdonnois sont capables de payer les loyers du marché privé, mais là bon c'est un problème peut-être à réétudier.

Donc globalement, le volume de travail de l'Office du logement n'a cessé de baisser ces dernières années et je m'oppose donc à l'augmentation du poste « Traitement » de cet Office du logement, qui n'a vraiment aucune raison d'être. Je comprends que la Municipalité a voulu corriger peut-être et cru corriger certains dysfonctionnements constatés l'année passée. Donc, pour cette raison, je

dépose un amendement pour supprimer ce poste du budget, ce nouveau poste du budget 0,8 EPT.

Je laisse le soin de chiffrer exactement le montant, je n'ai pas le montant du poste, mais M. le Boursier communal va peut-être faire le calcul.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Nous sommes donc en présence d'une proposition d'amendement.

La discussion est ouverte sur cette proposition d'amendement.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Le « doublement » du poste de l'Office du logement répond aux recommandations, en l'occurrence à l'exigence, de l'audit qui a été mené suite au dysfonctionnement que vous avez mentionné, M. le Conseiller, et qui montrait de manière extrêmement claire que l'essentiel des dysfonctionnements constatés était le fait que la personne qui était responsable de l'Office du logement travaillait complètement seule et qu'elle ne bénéficiait d'aucun regard croisé, que personne ne bénéficiait du regard croisé du travail de cette personne, qui est un travail spécifique, vous l'avez dit, et qui est un travail que seule elle faisait au sein de cette administration. Donc, il nous est apparu absolument clair, et ce n'est pas nous, mais c'est vraiment la recommandation de l'audit, la première recommandation de l'audit, de très loin la plus forte qu'il donnait c'était : « il faut absolument qu'il y ait un regard croisé », donc une deuxième personne avec les mêmes capacités, c'est-à-dire notamment les fameuses capacités d'utilisation du système qui permet effectivement à la fin d'attribuer ou non, ou en tout cas de répondre positivement ou négativement à une demande d'aide.

Ceci étant, là où vous avez raison, c'est que - alors je ne partage pas forcément le constat de la diminution pérenne des différentes aides que la Ville va donner, peut-être sur les domaines que vous citez c'est juste, mais en même temps nous allons dans le futur avoir de plus en plus de loyers, de logements à fameux type LUP typiquement - et donc il y a une évolution aussi du rôle de cet Office du logement et nous comptons profiter de ce poste, notamment pour pouvoir avoir une lecture beaucoup plus fine de l'état du marché du logement dans notre Ville, de telle manière à pouvoir aussi savoir exactement où et quand et comment intervenir pour être le plus efficace possible. Parce que là où vous avez raison et je suis d'accord avec vous, M. le Conseiller, c'est qu'il y a une partie de la population yverdonnoise, qui n'a pas « les moyens financiers » de se battre sur les prix du marché, surtout sur le prix du marché tel qu'il a tendance à évoluer ces dernières années.

Et dans ce cadre-là, nous comptons effectivement au-delà du fait que nous répondons directement à la recommandation ou à la réquisition de l'audit que nous avons commandé pour résoudre les dysfonctionnements de cet Office du logement en « doublant » le regard apporté sur le traitement des différents dossiers, d'utiliser cette force de travail supplémentaire pour effectivement avoir une lecture beaucoup plus fine et donner donc un rôle beaucoup plus important à cet Office du logement dans le cadre de la politique, d'une politique du logement, au même titre d'ailleurs que les futures politiques foncières et immobilières que la Ville compte mener ces prochaines années.

Je vous remercie de votre attention et évidemment de soutenir la création de ce poste.

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

Effectivement, je pense que ce regard croisé est vital pour éviter tout abus dans les prises de décision. Donc, il faut vraiment avoir un processus qui permet de le faire.

Maintenant, je ne suis pas du tout convaincu que chaque fois qu'il faut améliorer les processus et changer quelque chose à la façon de travailler, chaque fois qu'il y a un audit qui dit qu'il y a quelque chose de plus à faire, qu'il faut créer un poste de plus.

Regardez ce qui se passe, on parle de regards croisés, ça ne veut pas dire faire le travail. Je ne

pense pas que poser un regard sur une décision nécessite un quasi doublement du poste. Je pense que c'est complètement exagéré, c'est quelque chose qui peut se faire par le Chef de service, par un autre collègue, on peut trouver des processus et pas forcément doubler la capacité de ce Service à ce niveau-là.

Je vous invite à accepter cet amendement.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je plussoie l'intervention de mon collègue Laurent ROQUIER, qui a eu la chance de parler avant moi bien que je levais la main avant, mais j'appuierai également le fait que ce que nous a dit l'audit c'est effectivement qu'il n'y avait pas de regard à double là-dessus. Ça aurait pu être le rôle du responsable au-dessus, ça aurait pu être le rôle d'un autre collègue. On peut tout à fait imaginer, s'il s'agit juste de regard croisé, d'avoir deux ETP à 0,5 qui se supervise l'un l'autre, ça suffirait largement, sachant que le reste de la charge de travail a plutôt eu tendance à diminuer.

Et puis, j'aimerais quand même rappeler que la résolution qui portait mon nom et puis qui a donné lieu aux audits, que ce Conseil a voté, enjoignait aussi la Municipalité à faire autre chose, c'est-à-dire vraiment à considérer et mettre l'accent sur la question de l'aide au logement, afin d'éviter que des gens doivent déménager quand leur situation s'améliore ou alors face au sort de ne pas améliorer leur situation de peur d'un déménagement qui est toujours difficile pour les enfants et puis quand on est dans un cadre qu'on apprécie.

Et je vois malheureusement que finalement ça n'a pas du tout été pris en compte, puisque c'est un secteur qui décroît et qui ne semble pas être l'objectif. On en reparle de LUP ou de choses comme ça, mais on donc risque de reproduire les mêmes problèmes avec des logements qui sont finalement réservés aux pauvres et puis qui obligent les gens, enfin qui rendent les gens esclaves de la collectivité puisque finalement ils doivent tout le temps pouvoir revendiquer des besoins d'aide ou risque de déménager.

Donc de ce point de vue-là, je trouve décevant et je pense que cette Municipalité n'a pas pris en compte ce que ce Conseil communal lui avait demandé suite à cette triste affaire. Merci.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Sachez que j'ai demandé si on pouvait éclairer un peu l'arrière de la salle, parce que ce n'est pas une volonté de ma part de ne pas vous accorder la parole, c'est vraiment que - pour vous ça n'apparaît peut-être pas - mais d'ici vous êtes vraiment dans l'ombre.

Nous sommes toujours sur cette proposition d'amendement.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Nous vous soumettons une première estimation de diminution des charges qui devrait être confirmée ensuite par M. le Boursier, mais ça nous permet d'avoir une idée.

Par sécurité nous allons à nouveau procéder à un décompte.

Nous avons donc eu le chiffre exact de la part de M. le Boursier, il s'agit donc d'une diminution des charges de CHF 85'590.-

La proposition d'amendement est refusée avec 37 oui contre 46 non et 2 abstentions.

Vote

6 Sécurité publique

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Non, c'est effectivement bien dans la Sécurité publique que j'ai une question et je vous la demande d'office parce que je ne sais pas exactement où elle est, je vais être plus précis.

Nous avons appris qu'il y a un nouveau poste qui a été créé à la tête de la police tout en gardant l'ancien, le Commandant Pascal PITTET, qui va passer sur une fonction qu'on nous dit stratégique et puis avec un autre poste qui est créé et je n'ai pas exactement compris où est-ce que c'était intégré dans le budget ou quel impact ça avait sur notre budget, puisque je pense qu'il y a un cadre de plus du coup qui rentre là-dedans. Voilà.

M. le Municipal Christian WEILER :

Cette modification s'est faite sans augmentation du budget puisque le Commandant Pascal PITTET, qui change d'affectation en passant directeur de la Sécurité publique garde exactement les mêmes conditions salariales et c'est simplement le poste qui actuellement n'est pas pourvu de numéro 2 de la police Nord vaudois qui va passer en tant que Commandant sur la même classe salariale. Donc, il n'y a aucun changement. Ce changement s'est fait sans modification budgétaire, il n'y a pas de poste supplémentaire.

Mme la Conseillère Ella Mona CHEVALLEY :

61 Corps de police
611 Coût de la Police
Régionale
3091.00 Frais de
formation

Je note au point 61 « Corps de police », 611.3091.00 que le montant des frais de formation a augmenté à hauteur de CHF 167'600.-, ce qui est plutôt une bonne chose au vu de l'importance cruciale d'une formation adéquate au sein de la police. Dans ce cadre, je souhaite cependant soulever les questions et réflexions suivante.

Nous savons qu'une partie non négligeable de femmes et de personnes LGBTQI+ victimes de violences sexistes et sexuelles au travail et dans la rue, chez elles, partout en somme, par des personnes inconnues ou proches, n'osent pas porter plainte soit parce que le temps de réaliser ce qu'elles ont vécu prend du temps et c'est une étape également difficile, mais également parce que la réponse policière en face d'elles, sans parler de celle de la justice, est malheureusement souvent inappropriée et décourageante.

Par ailleurs, très récemment, lors de ce que nous appelons maintenant le drame de Morges, un homme noir a été tué par balle lors d'une intervention de police, comme l'avait été Mike, homme noir également, par étouffement lors d'un plaquage ventral à Lausanne en 2018. Dans ce contexte où les membres de la police font usage de la violence de manière disproportionnée envers les personnes noires, la secrétaire générale de l'association pour la prévention de la torture déclarait : « que le racisme systémique vient s'ajouter à une véritable culture de la violence au sein de la police. ».

Après cette relativement longue introduction de mise en contexte, ma question est la suivante : quelle est la part du budget des frais de formation du corps de police allouée à la formation pour une prise en charge adaptée des personnes victimes de violences sexistes et sexuelles et quelle est la part allouée à la sensibilisation au racisme et aux discriminations au sein de la police ?

Merci.

M. le Municipal Christian WEILER :

Je ne partage évidemment pas les propos initiaux de la question sur la notion de la violence policière. Je répondrai tout même à la question en disant que la formation initiale ou de base effectuée sur deux ans comprend mille deux cents quarante heures d'enseignement pour la formation théorique uniquement à laquelle s'ajoute des formations par transfert de compétences ou en pratique accompagnée sur le site de Savatan ou lors des stages des aspirants.

Dans ce contexte, les thématiques qui englobent les compétences psychosociales revêtent une importance centrale dans le cursus formatif. Elles englobent effectivement la dimension des violences au sens large et plus directement des violences dites domestiques, la notion des différences et les enjeux de société s'agissant de la multiculturalité. Ces enseignements, respectivement ces sensibilisations, sont transmises par les professionnels provenant de milieux judiciaires, sociaux et/ou de santé publique et bien évidemment des services de police. S'ajoute à

ces interventions l'application des associations actives dans les domaines traitant notamment des relations d'intégration.

S'agissant des formations continues, elles sont propres aux organisations policières, mais coordonnées par les mêmes thématiques. Pour exemple, les polices maintiennent les acquis dans les domaines des techniques policières notamment l'usage des armes, de la conduite des engagements par les cadres, des actes d'aides et de soins y compris dans les violences domestiques. La plus-value des formations continues s'appuie principalement et par l'analyse permanente des situations des problèmes qui font l'objet de module métier. Ces pratiques basées sur les relations d'expérience en tout genre impliquent le policier de la PNV à plus de 15 % sur son temps professionnel ce qui, compte tenu des diverses sollicitations opérationnelles, est particulièrement conséquent.

J'ajouterais encore que l'augmentation de la formation est notamment en lien avec l'augmentation du nombre d'aspirants, qui sont prévus pour compenser toute une série de départs et de difficultés de recrutement au sein de la police du Nord vaudois.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors, si je peux partager la première partie de l'intervention de ma collègue Ella-Mona CHEVALLEY, je sais, et pour l'avoir vécu aussi au travers de beaucoup de gens, que nous avons un problème sérieux au niveau du dépôt de plainte. Beaucoup de personnes qui se retrouvent, souvent des femmes, à être victimes sont découragées quand elles veulent porter plainte, peut-être que ça permet d'embellir les statistiques de la criminalité de ne pas prendre des plaintes, mais c'est très grave et ça c'est quelque chose qui doit absolument changer et je ne sais pas si des EPT en plus permettront de changer ça, mais je pense que c'est plutôt un changement de doctrine. Maintenant est-ce que des EPT en plus, quand on perd Orbe à terme, seront nécessaires ça je ne sais pas.

Par contre, je suis extrêmement choqué par les propos qu'elle a tenu contre la police en ne prenant vraiment aucune mesure et finalement prudence, vraiment c'était des accusations terribles, comme quoi il y aurait des violences policières avérées et en plus ses propos sont relativement racistes puisque en fait ça prend pour cible directement en désignant les gens par leur couleur, comme quoi il y aurait des traitements différenciés selon leur couleur. Déjà, si on veut sortir du racisme, on arrête de parler de la couleur des gens, les gens sont des êtres humains, nous sommes tous gris, nous n'avons pas de couleur. Et c'est malheureux, ça nous vient des États-Unis cette façon de vouloir créer un climat de tension raciale alors que dans ce pays, moi j'ai grandi, vous avez vu que je ne suis pas tout à fait caucasien, je n'ai jamais vécu de racisme dans ce pays et beaucoup de gens qui ont grandi là peuvent le dire aussi, peut-être ça peut arriver une fois, mais il ne faut pas exagérer, nous ne sommes pas dans un pays raciste.

La seule forme de racisme systémique qui existe en Suisse, c'est la libre circulation qui finalement différencie un Portugais d'un Albanais quand il arrive ici, c'est le seul type de racisme systémique institutionnel qui existe en Suisse et donc il faut arrêter d'essayer de créer des problèmes pour pouvoir ensuite en tirer des profits politiques, c'est triste et c'est malheureux et ne tombons pas dans ce piège. Merci.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

On va essayer de rester sur la thématique budgétaire.

M. le Municipal Christian WEILER :

Je ne rentrerai évidemment pas maintenant dans ce débat-là, ce n'est ni le lieu, ni le moment, par contre vous rassurer pour les deux interventions que la notion d'annonce de situation difficile, qui ne nécessite pas forcément le dépôt d'une plainte, fait partie des priorités que nous avons mises

7 Urbanisme –
Ressources humaines –
Culture et durabilité
12 Agenda 21
122 Agenda 21
3012.00 Salaires
personnel auxiliaire

au sein de la police du Nord vaudois avec la création d'un guichet virtuel et présentiel pour que des personnes puissent venir s'exprimer sur des difficultés qu'elles ont eues dans le cadre de relation pour le faire de manière non judiciaire, en tout cas dans un premier temps, et judiciaire si c'est nécessaire.

Donc nous prévoyons la mise en place d'un guichet virtuel et d'un guichet présentiel notamment avec l'association d'aide aux victimes qui va nous aider, nous encadrer et ce sont des personnes formées spécialement, qui pourront accueillir les gens qui auront des difficultés. Donc ça fait partie de nos préoccupations. On travaille là-dessus.

Mme la Conseillère Claire-Lise MAJOLA :

Deux questions et une proposition d'amendement. Au point 7, 122.3012.00, il s'agit des salaires du personnel auxiliaire CHF 69'584.- projeté, soit CHF 50'384.- de plus qu'annoncé au budget 2021.

Agenda 21, c'est donc agenda 2030, c'est la stratégie de la durabilité à l'horizon 2030, il est bien de la compétence de la culture et de la durabilité et je me demande vraiment dans les deux questions que je pose maintenant, c'est où va aller cette somme parce qu'en fait ces services auxiliaires, personnel auxiliaire, je ne comprends pas de quoi s'agit-il vraiment. Combien de postes et dans quels objectifs ? Est-ce qu'on a un projet effectif de durabilité qui pourrait être réalisé par cela ?

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Merci, Mme la Conseillère, pour votre question bien légitime. Bien évidemment, vous dire que je vais répondre ici à la fois pour le poste d'auxiliaire d'Agenda 21, mais aussi pour le Service de la culture pour le même poste car si j'ai bien compris deux interventions ou amendements ou coupes sont prévus sur ces deux lignes qui sont finalement similaires, c'est la même mesure qui s'applique donc je vais résumer ainsi.

Tout d'abord, un petit état des lieux du système actuel. Donc on parle d'un poste de stagiaire. Un poste de stagiaire qu'on va faire évoluer. Actuellement, le Service de la culture et la durabilité fonctionne avec des stages « premier emploi ». Depuis de nombreuses années et avec succès, l'encadrement apporté ainsi que les tâches confiées en font des stages reconnus et très convoités. Par contre, ces stages d'une année étaient compliqués à assumer au niveau financier pour les stagiaires, ils étaient peu inclusifs car nécessitaient que les stagiaires soient aidés par des proches.

Les stagiaires reçoivent actuellement, selon les grilles de rémunération de la Commune, un montant allant entre CHF 1'836.- à CHF 2'040.- brut par mois pour un 100% pour ce stage. Ces montants ne permettent absolument pas de vivre et un 100% ne leur laisse pas l'opportunité d'avoir un autre emploi à la place. Et, à quelque part, c'est le serpent qui se mord la queue. Ainsi, nous avons souhaité transformer ce stage notamment eu égard aux recommandations du Canton pour les stages « premier emploi » qui ne doivent normalement pas excéder six mois selon leurs directives.

Ainsi, nous souhaitons mettre en place une activité formatrice en deux étapes. Une première étape par un stage de six mois soit une période d'apprentissage, puis un vrai poste d'une année soit une période de collaboration professionnelle. Ainsi, le salaire du ou de la chargée de projet « première emploi » passerait alors à un montant mensuel brut de CHF 5'000.- plus un 13^e salaire.

Avec ce système, le stage de six mois permet de donner une expérience formatrice de base et si tout se passe bien, on leur propose un vrai poste d'une année qui complète les acquis par une prise d'autonomie et de responsabilité. C'est une véritable plus-value pour eux ensuite sur le marché du travail. Il s'agit d'un test mené conjointement entre le Service de la culture et les RH sur une nouvelle manière de fonctionner pour les stages sur les années 2022 et 2023. À l'issue de ce test, un bilan sera proposé en Municipalité, ce nouveau fonctionnement pourrait, à terme, être

étendu à l'ensemble de l'administration selon le bilan.

Bref, Mme la Conseillère, c'est un choix politique fort que nous faisons. C'est celui d'une volonté d'être une administration exemplaire, mais aussi performante et formatrice en misant correctement sur le traitement des nouveaux employés et des personnes en premier emploi.

Mme la Conseillère Claire-Lise MAJOLA :

*Proposition
d'amendement*

Donc en fait le poste de stagiaire devient un engagement d'une année et demie finalement et puis c'est vrai que je suis bien consciente que le salaire d'une stagiaire est minime, mais là alors après ça augmente très vite et je sais que nombre d'activités, suite à des études, offre des stages, ma foi, parfois difficiles. Peut-être qu'on gagne peu d'argent, mais ma question à moi, c'était est-ce que dans le projet de durabilité c'est quelque chose qui vraiment, sous Agenda 21, a un impact fort ? Alors, j'imagine qu'il a un impact social et par votre engagement, mais sinon je ne le vois pas.

Donc mon amendement tient tout de même et nous proposons un amendement, qui dit que voilà les CHF 50'000.- en sus ne devraient pas être au budget.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Nous affichons donc la proposition d'amendement au point 7.122.3012.00 « Salaires personnel auxiliaire » diminution des charges de CHF 50'000.-.

La discussion est ouverte sur cette proposition d'amendement.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Nous votons.

Vote

La proposition d'amendement est refusée avec 37 oui contre 48 non et 1 abstention.

*13 Personnel et
assurances*

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

*130 Ressources
humaines*

En page 82 sous la position 7.130.3011.00 « Traitement ». Une remarque nous indique 0,9 ETP nouveaux pour un poste de coordinateur de projet. Je crois que je vais nous économiser le jeu des questions-réponses, reprendre la parole et faire un amendement, je vais directement passer au fait.

3011.00 Traitements

*Proposition
d'amendement*

D'après ce que nous avons cru comprendre par des informations parallèles en COFI et autres, il s'agirait d'une personne, qui devrait s'occuper entre autres du règlement du personnel et ce genre de projets. On a donc l'impression qu'il s'agit ici de projet à durée limitée et de créer un poste pour ça nous semble exagéré. En conséquence de quoi nous proposons de refuser ce nouveau poste et de réduire donc cette position de CHF 1'300'850.- à CHF 1'200'000.-, soit une réduction de CHF 100'850.-.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Merci du coup pour cette rapidité de dépôt qu'on apprécie tous. Eh bien, depuis de nombreuses années, le Service RH est doté de spécialistes RH qui sont en charge de l'opérationnel en lien avec leurs fonctions et quelques projets de différentes ampleurs. Force est de constater que le Service RH n'est simplement pas en mesure, avec les forces de travail à sa disposition actuellement, d'assurer les développements nécessaires pour l'administration ou demandés par les services ou la Municipalité.

Actuellement, nous avons quatre spécialistes pour un total de 3,4 ETP pour une administration qui compte près de 1'000 collaborateurs et collaboratrices. Quatre spécialistes pour mille collaborateurs et collaboratrices. Le poids des mots, le choc des images comme le disait Paris Match.

Actuellement, les spécialistes travaillent essentiellement sur l'axe opérationnel, soit le suivi des collaborateurs une fois qu'ils rentrent dans l'administration, de son entrée, sa vie dans l'administration et sa sortie. Il l'aide aussi par le biais de conseils, ce qu'on appelle des conseils à la ligne et qui sont très chronophages. Cet axe opérationnel reste toujours extrêmement tendu en termes de ressources à disposition pour exécuter les tâches attendues et des exigences en forte évolution.

Néanmoins, le temps disponible pour les projets de l'administration est clairement insatisfaisant et ne permet pas de répondre aux attentes de notre administration car nous souhaitons développer les projets suivants : le développement des compétences et par là même la politique de formation, l'inclusivité dans l'administration - et nous avons vu une amorce de discussion lors du dernier Conseil -, la santé et le bien-être au travail, le climat de travail et le respect. Notons encore que pour l'exemple qu'en 2019 et 2020 les heures supplémentaires faites par ces spécialistes atteignaient cinq cents heures en se focalisant sur la charge opérationnelle sans pour autant réussir à réaliser les projets attendus durant cette période. Ce nouveau, cette nouvelle cheffe de projet devra également apporter un appui dont l'opérationnalisation du nouveau projet du statut du personnel ainsi que la réalisation et la mise en application des nouveaux règlements consécutifs.

Bref le constat est clair, il est aujourd'hui plus que nécessaire de doter le Service RH d'une ressource, au moins une, en charge des projets du Service.

Merci de votre soutien à ce poste.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Merci de proposer directement les amendements quand c'est l'intention première, comme ça on gagne du temps.

Mme la Conseillère Sophie MAYOR :

Comme l'a relevé Mme la Municipale Carmen TANNER, la Ville d'Yverdon, le Service RH de la Ville d'Yverdon compte quatre spécialistes pour près de mille collaborateurs-trices. Dans le privé, je crois savoir que la moyenne est d'un spécialiste pour cent collaborateurs-trices au minimum, on est donc clairement en dessous de la dotation qu'il faudrait pour suivre simplement le suivi des dossiers des collaborateurs-trices.

Le Service RH est face à plusieurs enjeux de taille qui l'attendent, la révision du statut du personnel, la refonte de la grille salariale qui est attendue depuis des années, la mise en place d'une politique d'égalité salariale qu'on attend désespérément et une remise à niveau des formations notamment des cadres et du personnel en formation continue. Ce qui ne va pas pouvoir être fait par des spécialistes RH, qui sont déjà débordés. Donc l'engagement d'un chef de projet est bienvenu et je vous invite à ne pas soutenir cet amendement.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Nous sommes toujours sur la discussion de la proposition d'amendement du groupe PLR.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

Concernant un des arguments qui est celui de la révision du statut du personnel et de la grille salariale, on peut quand même constater que ce dossier est travaillé depuis une vingtaine d'années maintenant, depuis la création du Service RH dans la Commune d'Yverdon. Les Municipalités se sont succédées, de droite et de gauche, et nous n'avons jamais, enfin le Conseil communal n'a jamais été nanti d'un projet.

Donc vous pouvez engager un, deux, trois collaborateurs supplémentaires, le problème ne se pose pas au niveau des forces de travail, il se pose au niveau de la volonté politique et des Municipalités de venir devant ce Conseil avec un projet. Je crois qu'il y a tous les éléments qui sont déjà réunis,

il y a « x » projets qui ont été avortés pour diverses raisons, je crois que le problème se situe uniquement là. Est-ce qu'une Municipalité, un jour, de droite ou de gauche, pourra venir devant notre Conseil pour nous présenter un règlement du personnel.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

La discussion est toujours ouverte sur la proposition d'amendement.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Nous allons afficher l'amendement à l'écran. Pour une diminution de charge de CHF 100'850.-.

Vote

La proposition d'amendement est refusée à une faible majorité.

15 Service de la Culture

M. le Conseiller Philippe GRUET :

152 Direction du Service
de la Culture

J'aimerais avoir des précisions, je vois que la subvention augmente de CHF 10'000.-, n'avait-on pas un contrat entre Canton, Commune et l'Amalgame pour deux ans par rapport à la subvention ?

3653.03 Amalgame

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Je vais faire court. La subvention était à l'époque de CHF 170'000.- suite à des négociations tripartites avec le Canton et il avait été convenu la solution suivante : donc CHF 20'000.- d'augmentation par la Ville et puis CHF 30'000.- d'augmentation du Canton, ce qui faisait un total de CHF 50'000.- d'augmentation de subventions même si finalement l'Amalgame demandait au départ CHF 80'000.-, elle a abaissé ses prétentions, on va dire ça comme ça, à CHF 60'000.-.

Là maintenant, on se trouve en fait à l'orée de faire une nouvelle convention de 2022 à 2024 et dans ce cadre-là une augmentation de CHF 10'000.- a été consentie par le Service la culture et la Municipalité afin d'arriver au CHF 60'000.- demandés comme minima par l'Amalgame. Cette augmentation permettrait de continuer la professionnalisation de la structure et de continuer la consolidation financière de la structure et de pallier à l'augmentation des coûts de production ce qui avait été donc pointé comme problématique par la structure à l'époque.

Voilà pour vous répondre, M. le Conseiller.

M. le Conseiller Philippe GRUET :

Merci, Mme la Municipale, mais est-ce qu'une demande a été faite au Canton pour augmenter aussi sa participation ?

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Il faut savoir que cette aide cantonale en fait est assez exceptionnelle pour les clubs romans. C'est le seul club, qui reçoit une subvention et qui va être conventionnée. Il nous paraissait, comment dire, être extrêmement... déjà qu'il mettait CHF 30'000.- et nous CHF 20'000.- et qu'il espérait à part ça qu'on soit au même niveau, il nous paraissait être un petit peu déplacé d'aller avec cette demande-là sachant que dans d'autres configurations, sur d'autres institutions, nous finançons aussi la même chose, par exemple le Musée d'Yverdon, ils augmentent la subvention CHF 60'000.- et nous aussi de CHF 60'000.- pour les questions d'archivage de matériel, je vous passe les détails, il est bientôt minuit, mais voilà l'idée, c'est d'être à part égale et nous avons fait ce dernier pas.

M. le Conseiller Philippe GRUET :

Merci, Mme la Municipale.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Toujours au même point, en fait, j'aimerais juste comprendre. Je vois que bon il y a beaucoup de

documentations, par exemple le Musée suisse de la mode ou comme ça, et finalement si je comprends bien le seul qui reste au même point c'est Numerik Games, pourquoi est-ce que particulièrement Numerik Games mérite pas finalement un petit coup de pouce, c'est peut-être une des manifestations, qui porte le plus loin l'image de notre Ville. Est-ce que dans cet élan de générosité, pourquoi est-ce qu'on les a oubliés ? Merci.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Merci, M. le Conseiller, pour cette question pertinente et importante, à part ça, je ne voulais pas la dénigrer, importante. En fait, c'est vrai qu'on a augmenté quasiment toutes les structures culturelles à chaque fois pour des différentes raisons.

Pour Numerik Games et aussi la Maison d'ailleurs, il faut bien le dire, être francs, comme actuellement il y a une expertise, une sorte d'audit qui est mené pour ces deux structures, il nous paraissait très délicat dans cette période-là de miser sur une augmentation de subvention ne sachant pas vraiment si tout était ok au niveau de l'investissement du franc public. Nous n'excluons pas, selon les résultats de cette analyse-là, revenir dans un deuxième temps vers vous avec des explications plus fournies, mais actuellement c'était un mauvais signe que d'augmenter une structure, qui est sous le coup d'une étude.

M. le Conseiller Thierry GABERELL :

Alors ça rejoint un petit peu la question du Conseiller Ruben RAMCHURN, si l'on prend le compte donc page 86, compte 152.3653.00 « Aides, subventions culture et loisirs ». Donc on a soustrait CHF 120'000.- de ce compte-là pour en créer un nouveau qui était justement Numerik Games, si on enlève par rapport au budget qu'on avait les années précédentes, il y a CHF 50'000.- de plus là-dedans. Alors pour quelles manifestations ? Pour quels soutiens en plus on a ? Est-ce qu'une manifestation qui se situe en général en milieu d'année pourra bénéficier peut-être enfin de son augmentation pour qu'elle puisse perpétuer ?

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Je me disais qu'en fait on était passé un peu rapidement sur le dicastère culture.

Bref, alors donc CHF 50'000.- de plus pour ce compte, effectivement, je vous donne le détail : Nuit des Musées CHF 5'000.- de plus - une association des musées qui a été créé pour organiser cet événement et on souhaite la booster, les Artpenteurs CHF 5'000.- en plus, parallèlement d'une augmentation accordée par le Canton, les Cygnes création Nova Jazz CHF 5'000.- de plus, afin de permettre notamment la création d'un concours régional pour les jeunes talents, la Dérivée CHF 5'000.- de plus afin d'améliorer l'infrastructure et de permettre une professionnalisation partielle de certains éléments. La compagnie Moost CHF 10'000.- afin de soutenir cette compagnie qui fait rayonner la région et ne dispose d'aucun soutien fixe, même chose pour la Cie Cantamisù, la résidence Buenos Aires CHF 9'000.- de plus selon notre contrat avec la CVC. Un nouveau soutien pour des événements particuliers participatifs amateurs CHF 10'000.-, une réserve, le but est ici de pouvoir soutenir via un pot commun des événements patrimoniaux non professionnels par exemple l'Abbaye, le 1^{er} août, le Nouvel An, les Brandons etc. et une augmentation de CHF 2'000.- du fonds d'arts visuels qui est aujourd'hui à un modeste CHF 8'000.-.

Et puis disparaissent d'autres soutiens, mais qui n'avaient plus lieu d'être comme l'association Panier Culturel qui a disparu, la disparition de la Chantée de Noël, même chose pour Rapsodia qui n'a plus d'activité, ne sollicite plus d'aide, plus d'aide aussi pour les scènes du Chapiteau et puis, peut-être que ça va vous intéresser, plus d'aide pour le Nouvel an dans ce compte-là, mais qui passe sous le compte communication CHF 6'000.- à leur budget et un nouveau projet à l'étude.

Voilà, merci de votre attention.

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

3653.00 Aides,
subventions culture,
loisirs

3012.00 Salaires

personnel auxiliaire

Proposition
d'amendement

Ici, on parle du salaire de deux personnels auxiliaires. Nous sommes ici en présence d'un presque triplement des dépenses par rapport aux comptes 2021. Mme la Vice-syndique nous a donné déjà quelques explications à ce sujet-là, malgré tout, et bien que la culture est très importante, on ne peut pas toujours dépenser l'argent que nous n'avons pas, on a vu qu'on a été très généreux partout en distribuant à tout va, mais un ménage sait très bien que quand on n'a plus d'argent à la fin du mois, on réduit les sorties au cinéma.

Il ne s'agit pas ici de diminuer les dépenses de la Culture, mais de stopper leur inflation, je propose dans le ramener ce poste au niveau du budget 2021, qui est déjà largement au-dessus des comptes 2020, soit allouer un budget de CHF 46'000.- au lieu de CHF 94'500.- budgétés.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Si vous le voulez bien, c'est exactement le même laïus que j'ai fait la fois passée pour le poste de stagiaire du côté de la durabilité, il faut savoir que c'est deux postes qui sont dans le même bureau, donc c'est pour les mêmes raisons, donc la meilleure employabilité de ces personnes-là.

Je ne vous refais pas le propos et je vous laisse voter en âme et conscience.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

La discussion est ouverte sur cette proposition d'amendement.

La parole n'est plus demandée la discussion est close, nous votons.

Vote

La proposition d'amendement est refusée à une évidente majorité, quelques abstentions et de nombreux avis contraires.

154 Centre d'art
contemporain

3011.00 Traitements

Proposition
d'amendement

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

Une remarque donc à la page d'à côté, en page 89, nous indique 0,5 ETP nouveau pour un poste Art-public, pourcent culturel. Il semblerait ici qu'il s'agirait de gérer le fonds du pourcent culturel. Donc c'est pour cela qu'on aurait besoin de ce demi EPT de plus. Ce fonds se montait à CHF 87'000.- à fin 2020, CHF 87'000.- à fin 2020, un demi EPT.

Vous comprendrez bien qu'il soit difficile de comprendre qu'il soit nécessaire d'engager une personne à CHF 50'000.- pour gérer un fonds à hauteur de CHF 87'000.- ou alors c'est peut-être la meilleure façon pour le dépenser. Il me semble aussi avoir entendu que ce fonds allait progresser, donc soit, mais attendons que ce fonds progresse avant d'engager cette personne pour le gérer.

Donc, je pense que nous pouvons repousser à des jours meilleurs. Je vous propose donc de ne pas valider ce 50% d'ETP et donc d'amender cette position en la réduisant de CHF 263'270.- à CHF 218'000.-.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

La revue ce n'est pas simplement un fonds qui est encore actuellement sous doté. En fait, la revue du plan des investissements montre qu'il y a plus de soixante projets de ces prochaines années qui sont soumis au pourcent culturel. Chaque travail, chacun de ces projets impliquent la gestion des modalités du pourcent culturel, le contact avec les artistes, le suivi des projets avec les constructeurs, le suivi de la sélection de l'artiste, les informations régulières à la Municipalité et les aspects de médiation culturelle.

À l'heure actuelle, il n'y a aucune personne, aucun poste qui n'est chargé de ces projets et personne n'arrive à avoir suffisamment de temps, afin d'organiser de quelconques éléments. Provenait le temps nécessaire à la réalisation du pourcent du Collège des Rives, qui tarde c'est vrai, et qui est organisé sans ressource via des queues de budget et une société de portage. Il y a donc une véritable nécessité d'avoir une personne coordinatrice pour la gestion de chaque projet, mais aussi pour la planification générale des pourcents culturels.

Ça, c'était pour la liste des difficultés, mais il faut avoir aussi en tête le gain pour la Ville, il y a l'aspect populaire, parce que finalement quoi de plus accessible que...

Interruption due à un problème de son.

Bref, en fait, je vous dis la conclusion. Yverdon avait fait un geste fort, il y a deux, trois ans en validant le règlement du pourcent culturel et vous l'avez validé. Avec cette mesure, nous vous donnons une chance de véritablement l'appliquer, parce que sinon nous mettons tout dans le fonds et nous n'arrivons pas à faire de projets. Voilà pour l'explicatif.

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

J'ai bien entendu Mme la Municipale à ce propos, mais je ne vois pas ce que vient faire ce pourcent culturel dans le CACY. Il devrait être sous « direction du Service de la culture », on a deux auxiliaires qu'on vient de valider. Je ne vois pas ce qu'il vient faire dans le CACY, le CACY est déjà largement déficitaire, on peut continuer à creuser le trou, mais voilà.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Effectivement, c'est une question en soit. En fait, c'est une question de compétence, le CACY est notre institution de référence pour tout ce qui a trait à l'art plastique et puis c'est actuellement l'institution, qui est en charge des aspects d'une meilleure intégration de l'art dans l'espace public, ainsi que la gestion du FAV (le Fonds d'Art Visuel) et puis finalement le CACY, par le biais de son équipe, a aussi les compétences pour accompagner la personne en charge de ces prestations que ce soit la connaissance du milieu artistique, mais aussi la médiation culturelle qui suivra et qui englobera toutes œuvres d'art dans l'espace public.

Voilà pour vous répondre.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

C'est pour continuer sur la même question en fait et peut-être pardonnez-moi mon ignorance, puisque à l'époque du règlement de ce pourcent culturel, je n'étais pas encore Conseiller communal, mais dois-je comprendre que le pourcent culturel ne peut toucher que les arts plastiques et qu'on ne peut pas l'utiliser par exemple pour des musiciens ou pour des moyens d'aide à la musique ? C'est bien dommage.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

La discussion est toujours ouverte sur cette proposition d'amendement.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

La proposition d'amendement est refusée à une évidente majorité, une forte opposition et quelques abstentions.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Nous sommes toujours au point 15 « Service de la culture ». Y a-t-il une demande de prise de parole ?

Vote

152 Direction du Service
de la Culture

3653.00 Aides,
subventions culture,
loisirs

Proposition
d'amendement

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

J'ai aussi une demande d'amendement, qui est au 152.3189.00 page 86, les aides, subventions culture, loisirs. Alors pour pas qu'il soit dit que nous sommes des pingres, j'aimerais que l'on augmente le budget de CHF 15'000.- pour pouvoir augmenter la subvention de CHF 7'500.- respectivement chacune des Brandons et puis du 1^{er} Août à la plage, parce que finalement je pense qu'on a été très généreux dans la culture, mais ce sont des manifestations populaires qui touchent un public très large et il serait dommage que ce Conseil communal ne pense pas aussi à cette partie de la culture très populaire et qui touche le plus grand nombre et je pense que c'est un geste qu'on peut faire dans un budget aussi large et généreux que de faire un petit geste de CHF 15'000.- pour CHF 7'500.- pour chacune de ces manifestations, qui n'ont pas eu beaucoup d'aides, qui n'ont pas vu finalement leurs rentrées augmenter dernièrement. Merci.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Nous sommes donc en présence d'une proposition d'amendement d'une augmentation de CHF 15'000.- aux aides et subventions culture, loisirs.

J'ouvre la discussion sur cette proposition d'amendement.

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

Le poste à CHF 454'750.- à CHF 15000.-. On n'est pas dans les 10% pour valider, donc la Commission des finances ne se prononce pas.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Donc on est dans le règlement.

La discussion est toujours ouverte, mais je crois que la parole n'était pas demandée.

La discussion est close, nous votons.

Vote

La proposition d'amendement est refusée à une évidente majorité, quelques avis contraires et quelques abstentions.

Séance de relevée

Nous passons donc au Service des énergies. Et comme nous approchons très fortement de minuit puisqu'il nous reste sept minutes, nous allons voter sur la prolongation de la séance au-delà de minuit uniquement pour terminer le budget. Les autres points seront reportés au mois de février.

Et en cas de prolongation, nous nous accorderons quand même quelques minutes de pause, pour votre Présidente, s'il vous plaît.

Vote

La prolongation de séance est acceptée.

Demande de suspension
de séance

Je vous demande donc par gentillesse pour votre Présidente de nous accorder cinq minutes de pause, est-ce qu'un cinquième des membres est d'accord ?

Suspension de séance

La demande de suspension de séance est appuyée par plus d'un cinquième des membres présents.

Merci beaucoup de nous avoir accordé cette petite pause. Nous sommes donc le lendemain de notre séance, nous allons essayer de ne pas prolonger trop tard dans la nouvelle journée.

8 Service des énergies

M. le Conseiller Sébastien NOBS :

80 Service généraux

C'est le point qui avait été discuté au début de séance, c'est le compte 801.3012.00 « Salaires

801 Direction
3012.00 Salaires
personnel auxiliaire
Proposition
d'amendement

personnel auxiliaire » de CHF 100'000.-. Je crois qu'on était tous d'accord, en tout cas la Municipalité était d'accord sur l'amendement proposé, c'était réduire le montant donc à zéro franc.

Merci.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement.

La discussion est ouverte sur cette proposition d'amendement.

M. le Municipal Benoist GUILLARD :

Oui, en effet cette ligne 801.3012.00 avait été prévue lorsque le projet de budget a été validé par la Municipalité et transmis à la Commission des finances, l'idée de cette ligne était de permettre une transition en douceur entre l'actuel Chef de service et le nouveau en assurant un support pendant l'intérim.

Depuis, le Service est organisé différemment et il n'est donc plus nécessaire de maintenir cette ligne, nous nous sommes organisés différemment c'est pour cette raison que, par gain de paix et en espérant qu'en fin de course le Conseil communal valide le budget que lui a présenté la Municipalité, cet amendement-ci pourrait être accepté.

Merci.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

La discussion est toujours ouverte sur cette proposition d'amendement.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Nous votons.

Vote

La proposition d'amendement est acceptée à une évidente majorité, quelques avis contraires et quelques abstentions.

81 Distribution GRD eau
810 Achats et ventes eau
4351.10 Ventes d'eau

M. le Conseiller Philippe GRUET :

Je constate que l'eau entre la taxe d'épuration, l'augmentation de la SAGENORD et l'augmentation de prix de l'eau par la Commune fait une augmentation de 65 centimes. Ce que je peux comprendre c'est les 20 centimes de la SAGENORD, on est obligé d'y passer, je peux comprendre aussi les 20 centimes pour la taxe d'épuration, car il y aura des frais pour les micropolluants, mais par contre je ne peux pas comprendre les 25 centimes par mètre cube du prix de l'eau, l'augmentation par la Ville. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi on est obligé d'augmenter autant le prix de l'eau ?

M. le Municipal Benoist GUILLARD :

En effet, j'en profite peut-être en entrée de jeux pour préciser que la Commission des finances a indiqué dans son rapport que le prix moyen de l'eau était de CHF 1,60.- en Suisse, alors elle a probablement des bonnes sources, mais en vérifiant sur le site du surveillant des prix, le prix moyen de l'eau est à CHF 2,03 en Suisse.

Les investissements pour amener de l'eau de qualité aux Yverdonnois, en prenant en compte que nous sommes une Ville qui est dans une cuvette, qui a vécu une époque industrielle, peut-être des pratiques agricoles qui ont aussi pollué certaines sources d'eau, sont assez particulières et nécessitent de traiter, de la pomper et de l'acheminer en toute sécurité. Donc, il y a des investissements très importants du côté de la SAGENORD, notre fournisseur d'eau, mais également des investissements, qui sont à prévoir dans le réseau de la Ville, la distribution du réseau, il y a énormément de fuites d'eau dans le réseau d'eau qui nécessite des investissements.

Les investissements qui viennent dans les années qui viennent sont principalement liés au réseau d'eau. On a pratiquement ou bien avancé dans les problèmes de gaz, et maintenant on s'attaque aux problèmes d'eau. Le Conseil a accepté, il y a quelques mois un crédit pour améliorer la sécurité de la distribution d'eau pour se conformer aux exigences du Canton, tout ceci c'est des investissements pour la qualité, mais qui se répercutent dans effectivement le prix d'acheminement d'eau. Donc, il y a trois composantes, effectivement, l'augmentation de la SAGENORD, l'augmentation de la Ville pour l'amenée d'eau et puis la partie épuration, vous le savez bien pour la STEP et les micropolluants.

M. le Conseiller Philippe GRUET :

Merci, M. le Municipal, mais je ne suis pas du tout convaincu par les 25 centimes pour la Ville, parce que la Ville a cédé des installations à la SAGENORD, donc elle a moins d'entretien et là on fait une augmentation conséquente et si je prends pour un ménage de la Ville, une consommation d'eau de trois cents litres par jour, qui est la moyenne, ça fait une augmentation de CHF 80.-, si on rajoute le prix de CHF 80.- par année, si on rajoute le prix des énergies on en aura pour CHF 200.- à CHF 250.- donc je pense que c'est conséquent. Et je pense que la Municipalité ne pense pas aux gros consommateurs d'eau qui n'ont pas de tarifs dégressifs. Je pense aux deux blanchisseries qu'on a à Yverdon. A un prix pareil de l'eau, lors de gros investissements à faire, est-ce que ces blanchisseries ne partiraient pas d'Yverdon ? Donc, je trouve ce prix exagéré

Je ne peux pas faire d'amendement, parce que je ne peux pas vous dire « faut la vendre que 10 centimes de plus », mais je ne suis pas d'accord avec cette augmentation du prix de l'eau.

M. le Municipal Benoist GUILLARD :

Je dois vous assurer M. le Conseiller Philippe GRUET que le Service des énergies est très attentif à la compétitivité des fluides par rapport à l'environnement local. Si on regarde, je vous parlais du site du surveillant des prix, vous pourrez aller voir vous-même, le prix de l'eau reste dans une moyenne par rapport aux tarifs pratiqués dans différentes villes suisses et on peut regarder ce qui se passe aux alentours. Ceci dit, on essaie d'être compétitif et de prendre en compte également les besoins des gros consommateurs en les accompagnant et en trouvant des solutions pour ce qui les concerne.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Nous arrivons donc bien cette fois au terme du passage en revue des différents éléments du budget et vous invite cette fois à prendre la page 11 du budget, qui a été partiellement modifié, qui est en cours de modification étant donné l'acceptation de deux amendements.

Il s'agissait donc de l'augmentation de CHF 25'000.- pour le secrétariat, les 0,2 EPT du secrétariat et l'acceptation de la diminution de CHF 100'000.- au Service des énergies.

Tableau comparatif des charges et des revenus par dicastère

	Budget 2022	
	charges	revenus
Administration générale	8'073'800	705'285
Finances	26'459'975	124'373'580
Sport, Tourisme et Bâtiments	34'434'435	10'153'105
Mobilité, Travaux et environnement	37'335'085	12'679'355
Jeunesse et cohésion sociale	43'996'436	9'715'730
Sécurité publique	39'014'050	27'710'510

Urbanisme, RH, Culture et durabilité	18'242'754	4'342'640
Service des énergies	60'759'125	70'014'495
Totaux	268'315'660	259'694'700
Excédent de charge	-8'620'960	

Discussion sur article 1
amendé

Mme la Présidente Judith NOTTER :

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1 tel qu'amendé.

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 tel qu'amendé est accepté avec 48 oui contre 35 non et 1 abstention.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à une évidente majorité, quelques avis contraires et quelques abstentions.

Discussion sur
l'ensemble du préavis

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis tel qu'amendé.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Le groupe UDC a fait part à ce Conseil de notre position en ouverture du budget, cela étant je reviendrai sur un point. Lorsque j'entends les responsables de groupe de la majorité mettre en défaut notre proposition démocratique de non-entrée en matière, d'une manière relativement désinvolte en lieu et place d'un argumentaire circonstancié, je ne peux que regretter le manque de considération sur les inquiétudes de la minorité.

Nous sommes face à un budget avec une vision à court terme au vu des projections financières inquiétantes d'ici à cinq ans qui passera malheureusement fort ce soir, mais il faudra que la majorité prenne aussi ses responsabilités sur la situation qui ne fera que se dégrader financièrement.

Le groupe UDC maintient sa position et vous propose donc de refuser ce budget.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

L'heure étant tardive je ne vais pas vous faire un discours de dix minutes pour vous dire notre sentiment sur le budget. Je pense que ce soir la démocratie a, dans les grandes lignes, très bien fonctionné. Je salue aussi disons les remarques qui ont été faites par rapport à l'attitude du PLR concernant ses dépôts d'amendements, il n'y a pas eu de l'aversion.

J'avais aussi pris la peine de renseigner les groupes politiques et tous les acteurs, voilà, ce soir pour que vous puissiez aussi vous préparer à répondre à ces différents amendements. Nous avons espéré, en tant que groupe PLR, de pouvoir élarger le budget ce soir, ça n'a pas été fait. On a eu tout au plus une sorte d'effeuillage de la marguerite du budget. Soit... On en prend acte puisqu'un seul des huit amendements qu'on a proposés a été accepté. Le déficit, comme il l'a été dit, sera multiplié par trois l'année prochaine et c'est évidemment une préoccupation de notre groupe de voir l'état nos finances se dégrader aussi vite avec cette nouvelle majorité.

Nous allons donc suivre bien évidemment ce budget ces prochaines années et nous ne manquerons pas évidemment de prendre si besoin des mesures démocratiques plus fortes l'année prochaine ou les années suivantes.

Voilà, vous l'aurez compris, c'est la raison pour laquelle le groupe PLR s'est, *in fine*, opposé au

budget 2022.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Après le plafond d'endettement et le plan d'investissement, la Municipalité nous présente ce soir la troisième pièce de son puzzle budgétaire, son budget de fonctionnement 2022. Et bien disons-le d'emblée, chères et chers collègues, ce budget plaît au groupe socialiste, c'est rassurant.

Nous le savons, Yverdon souffre d'un déficit structurel et connaît le point d'impôt le plus bas du Canton. Mais de ce constat alarmant nous pouvons faire deux choses : entonner les trompettes de l'apocalypse en hurlant aux caisses vides ou trouver un moyen de les remplir notamment en attirant de nouveaux contribuables. Et c'est le pari nécessaire que propose ce budget.

J'aimerais aussi ramener un peu de sérénité à celles et ceux qui craignent que nous dépensions désormais sans compter en relevant trois aspects.

Premièrement, notre Municipalité a réduit les investissements de CHF 45'000'000.- par rapport à la précédente législature, une telle réduction offre une marge appréciable pour le budget de fonctionnement, une marge qui n'est que partiellement utilisée aujourd'hui. Deuxièmement, les nouveaux ETP qui ont été si durement attaqués représentent en réalité une vingtaine de nouveaux postes. Pour les vingt autres, il s'agit de différentes régularisations, mais plutôt que de vouer notre Municipalité aux gémonies nous souhaitons plutôt la féliciter pour son effort de transparence en visibilisant des postes, qui de fait existent et en les régularisant. On sait en effet les effets délétères des CDD en chaîne ou des mandats reconduits de courtes durées sur les conditions de travail des salariés et des salariées. Troisièmement, en comparaison intercommunale, les dépenses de notre Commune restent très raisonnables. Prenons deux autres villes vaudoises : le budget de fonctionnement de la ville de Vevey prévoit des dépenses de CHF 8'800.- par habitant. Morges, à majorité de droite, prévoit des dépenses de CHF 9'500.- par habitant et accessoirement un déficit de plus de CHF 9'000'000.-.

À Yverdon, nous ne dépensons qu'un peu plus de CHF 8'000.- par habitant. Nous avons donc de la marge pour faire progresser encore ce budget au niveau des villes voisines, car même si nous le soutenons, il n'est pas encore parfait. Le groupe socialiste regrette par exemple que la Municipalité n'ait pas encore honoré l'accord conclu en 2019 sur l'accueil de jour. Il souhaite qu'elle le fasse au plus vite et que le budget de 2023 en marque même le dépassement, mais malgré ce bémol, c'est un budget solide, une porte qu'il s'agit d'ouvrir vers l'avenir de notre Ville. Cet avenir est fait d'une offre culturelle et sportive renforcée, d'une Ville où fourmillent des espaces verts, des garderies et des places de jeux rénovées, des panneaux solaires sur les toits et des transports publics bien développés. C'est sur ce chemin que ce budget nous met en offrant à nos services les moyens de développer des politiques publiques nécessaires pour une ville du début du 21^e siècle. Ce budget incarne, il concrétise l'idée de service public, il permet à notre administration de se mettre au service du plus beau des publics : la population yverdonnoise.

Vous me permettrez de conclure par une citation chère à mon cœur : « la seule chose dont nous devons avoir peur, chères et chers collègues, est la peur elle-même ». N'ayez pas peur, donnez à votre Ville les moyens raisonnables de se tourner vers son avenir et celui de sa population en acceptant ce budget de 2022.

Je vous remercie.

Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :

Voyons ensemble la situation telle qu'elle est. L'administration communale a trop longtemps souffert d'un manque de personnel, d'un trop plein d'heures supplémentaires, de postes précaires et d'une coordination inter service insuffisante. Pourquoi ? Parce que la précédente majorité avait adopté une stratégie claire : ne pas augmenter le montant nécessaire au fonctionnement de l'administration en fonction des besoins croissants, quitte à rendre les conditions de travail stressantes et difficiles en provoquant d'ailleurs de nombreux problèmes internes, diminuant ainsi

la capacité des services à gérer le travail demandé.

De plus, la majorité de droite à surtout augmenté jusqu'alors les ressources allouées à ses dicastères en ne laissant à ceux gérés par les Municipaux de gauche que le minimum. Il est temps de rétablir un certain équilibre. Qui dit changement de majorité dit changement de politique. La Ville d'Yverdon, le nombre de ses habitant·e·s et ses ambitions grandissent. Nous voulons d'une Ville où chaque quartier profite d'un aménagement urbain agréable et sain, nous voulons développer des offres culturelles pour toutes et tous, augmenter l'offre d'accueil de jour, fournir plus de soutien aux jeunes, encourager la participation citoyenne dans les actions de la Ville et j'en passe.

Afin d'être à la hauteur des prestations que les habitantes et les habitants d'Yverdon-les-Bains demandent et dont ils/elles ont besoin, l'administration communale se doit être fonctionnelle et de pouvoir effectuer le travail demandé dans des conditions adéquates. Car ces augmentations budgétaires ne sont pas des caprices, mais répondent bien à des besoins. Des besoins qui sont là depuis longtemps, mais qui étaient jusqu'à présent cachés sous le tapis et qui sont enfin pris en compte et assumés par la nouvelle Municipalité.

Ce n'est pas ce budget qui est démesuré ou anormal, ce sont les précédents qui n'étaient pas à la hauteur des besoins de cette Ville, ni aux enjeux à laquelle elle fait face et fera face dans le futur - merci pour les sifflements - ce budget incarne une vision long terme de la gestion de notre Ville et cette vision long terme est indispensable pour prévoir nos besoins, pour lutter contre les inégalités présentes et s'adapter au réchauffement climatique futur.

Pour un budget adapté aux besoins de notre Ville, de ses habitant·e·s, le groupe des Vert·e·s et solidaires invite bien sûr l'entier du Conseil à accepter le présent préavis. Merci beaucoup pour cette écoute tardive. Bonne soirée à toutes et tous.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Merci de ne pas réagir avec des sifflements aux interventions de vos collègues.

La discussion est toujours ouverte sur l'ensemble du préavis.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

Ça fait un certain nombre d'années que je suis les budgets communaux, j'en ai préparé moi-même, j'en ai suivi par la suite et je dois dire je n'ai jamais vu ça, enfin j'en ai discuté avec certains anciens Conseillers communaux ici présents, un budget qui a été aussi contesté. En tout cas, j'ai beau remonter dans le temps, je n'ai jamais vu ça. Donc le message, qu'est-ce qu'il veut dire ? Le message, il veut dire que finalement cette Municipalité nouvelle ne s'est pas donné le temps d'apprécier la situation. En général, que ce soit une Municipalité de gauche ou de droite qui prenne le pouvoir, elle se donne toujours une année minimum et ensuite elle prend des mesures. Tandis que là on assiste à une certaine précipitation, voilà à peine deux mois après la session de la majorité, on crée quarante nouveaux postes, on prend un certain nombre de décisions sans avoir vraiment mesuré la nécessité de ces nouveaux postes.

C'est vrai qu'habituellement quand on construit un budget, il y a toujours la première phase au 30 juin où les services font la liste au Père Noël, comme on dit, on met dans le budget tout ce qu'on a envie de mettre, ensuite il y a des négociations bilatérales, il y a la session de la Municipalité sur deux jours qui va tailler dans le budget et puis là ben voilà, on a raté quelque part ces étapes. Ce soir, on n'a pas réussi à délester le traîneau du Père Noël puisque la plupart des amendements ont été refusés et il y a certains points où on peut se poser des questions notamment par rapport à la soi-disant non-augmentation des impôts.

On a adopté le taux d'impôts récemment, qui officiellement n'a pas bougé et on voit que dans le budget les taxes ont pris l'ascenseur puisque on a, à peu près, tout additionné, environ CHF 4'000'000.- de taxes supplémentaires ce qui représente cinq points d'impôts, donc on a une

augmentation d'impôts déguisée quelque part, c'est cinq points d'impôts qu'on le veuille ou non. Et ce qui est paradoxal, c'est que c'est contraire au mantra défendu par la gauche, que j'ai défendu, que je défends toujours, à savoir que les taxes c'est antisocial, on est d'accord ? Les taxes, il n'y a rien de plus antisocial. Il n'y a que l'impôts qui peut compenser, disons, valablement les inégalités. Ce n'est pas la même chose de payer CHF 300.- de plus de taxe d'épuration ou sur l'eau pour quelqu'un qui gagne CHF 3'000.- par mois que pour quelqu'un qui en gagne CHF 10'000.-, on est tous d'accord là-dessus. Et là, paradoxalement, la gauche, allez savoir pourquoi, nous impose CHF 4'000'000.- de taxes supplémentaires.

Donc voilà pour toutes ces raisons, je pense qu'il est important que le groupe Vert'libéral, aussi, refuse ce budget. Merci.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Alors l'heure avançant et pratiquement tout ayant été dit, je vais essayer d'être beaucoup plus bref que ce que j'avais prévu d'être, dans une version beaucoup plus optimiste de la rapidité de nos débats pour rappeler finalement des éléments que j'avais déjà rappelés au moment des différentes présentations, que ça soit celle sur le plan des investissements, que ça soit celle sur l'arrêté d'imposition et ensuite le plafond d'endettement, à savoir qu'on le sait, c'est un budget qui est difficile, on le savait, on le savait toutes et tous que cette législature, au niveau financier, serait extrêmement difficile, elle l'est. Elle l'est de manière « pérenne », mais effectivement, ça a été dit, dans une situation de déficit structurel, que le Conseil de septembre a approuvé, ne pouvant plus être compensé par des ventes de patrimoine, par des sessions d'actifs. Donc, d'une certaine manière, vous avez voté le mois passé, par le biais du plafond d'endettement, une planification financière dans laquelle, je tiens quand même à rappeler, que ce projet de budget s'inscrit complètement.

Je continue à l'affirmer, c'est une situation qui est effectivement difficile, mais qui est contrôlée au sens où la Municipalité ne laissera en aucun cas la situation financière dérapier. Elle a des bornes, elle a des lignes rouges parfaitement déterminées, explicites et qui ne seront pas franchies et j'en prends une fois de plus l'engagement devant vous, au nom de la Municipalité. Et donc, le cadre de cette planification budgétaire, la Municipalité a effectivement fait un choix, que nous avons affirmé à plusieurs reprises, et que je réaffirme aujourd'hui, de privilégier dans un premier temps le fonctionnement avec effectivement un plan des investissements un peu redimensionné et un effort mis sur les engagements et puis on voit bien quand même que tout le débat de ce soir s'est cristallisé sur cette question des engagements, de savoir si oui ou non la Ville peu ou non se permettre cela et cela a été encore redit tout à l'heure sur les discussions finales.

Finalement, une des critiques fondamentales, alors j'élague beaucoup, j'avais prévu évidemment de discuter et de discuter de toute une série d'éléments qui sont contenus notamment dans le rapport de la Commission des finances, le rapport de majorité, j'en viens à l'essentiel. Une des critiques fondamentales qui a été émise par la COFI, en tout cas dans sa majorité, c'était l'idée selon laquelle la Municipalité actuelle aurait mis la charrue avant les bœufs, c'est-à-dire au lieu de se donner le temps - et ça vient d'être redit d'ailleurs par M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO - au lieu de se donner le temps finalement de regarder si on n'arrive pas à d'abord faire des économies ou à réduire la voilure, de finalement se donner une année pour faire ce travail-là et puis une année plus tard de voir où on en était.

Alors à ceci, j'ai envie de répondre ce qui suit. Premièrement, cet examen il aura lieu. Ça c'est la première chose, c'est qu'effectivement on ne va pas demander aux services de rester exactement comme ils sont, on va et ça va être fait effectivement, notamment cet hiver, une sorte de réexamen complet des missions et de l'efficacité finalement des politiques publiques, qui sont menées au nom de la Ville dans l'ensemble des dicastères et puis deuxièmement nous sommes profondément convaincus que si nous avons décidé de repousser le débat d'une année et bien on se serait trouvé l'année prochaine exactement avec le même débat, avec les mêmes acteurs et avec la même situation.

Il n'y a aucune raison de penser en tout cas que les grands paramètres qui nous entourent vont

changer de manière fondamentale, c'est-à-dire que nous avons l'espoir et c'est l'espoir de cette Municipalité, de sortir de cette situation de déficit structurel, mais il y a effectivement deux manières d'y arriver. Il y a une manière qui serait effectivement de dire : « eh bien, on coupe complètement dans les prestations », parce que c'est ça qu'il faudrait faire si on voulait réduire le déficit et le faire passer à zéro, il faudrait se poser la question des prestations qu'on abandonne, c'est une question légitime une fois de plus. Le Conseil communal a le droit de la débattre et le Conseil communal aurait le droit effectivement, si telle était sa volonté, de procéder à cet arbitrage-là pour rétablir les finances publiques ou alors une deuxième possibilité, c'est celle que nous avons choisie et que nous assumons, au nom de la Municipalité, c'est de se donner la chance effectivement de mettre en place des politiques publiques qui sont capables à terme, mais évidemment à terme c'est pas à long terme, à vingt ans ou trente ans, mais c'est dans l'espace de cette législature, de pouvoir redresser les finances communales en attirant une population, des populations et des entreprises aussi de telle manière à, d'une certaine manière, améliorer l'assiette fiscale. Nous sommes convaincus qu'il faut prendre ce risque-là et c'est bel et bien, alors de ce point de vue-là, je suis d'accord avec mes préopinants, un budget relativement risqué que nous vous proposons, nous sommes conscients du risque. Nous allons monitorer de près évidemment l'évolution de la situation et, comme je l'ai dit, si la situation venait à se péjorer de telle manière à ce que les lignes rouges et les bornes que nous nous sommes fixées venaient à être dépassées alors nous prendrions les mesures. Nous prendrions les mesures de manière à ne pas les dépasser.

Pour conclure, j'avais prévu, mais la géométrie du vote semble indiquer qu'on n'aura pas besoin de passer par là, j'avais prévu quand même d'informer le Conseil communal des conséquences d'un éventuel refus du budget, parce qu'effectivement c'est une situation inédite, d'avoir une majorité de la Commission des finances qui propose de refuser le budget. Si nous refusons le budget, il y a un impact. On entrerait, l'administration communale, la Ville, la Municipalité entrerait « dans un mode de crise » où il s'agirait, le plus rapidement possible, de reposer d'abord devant la Municipalité un nouveau projet de budget, la Municipalité probablement devrait se décider sur un nouveau projet de budget, probablement au courant du mois de janvier pour transmission d'abord au Service des finances pour qu'il le formalise, puisse le livrer à la Commission des finances probablement à la fin du mois de janvier au début du mois de février. Charge à la Commission des finances après de faire son travail, le même travail qu'elle vient d'effectuer, elle doit le refaire évidemment sur le nouveau budget de telle manière à pouvoir passer au Conseil communal probablement au Conseil d'avril. Donc, pendant trois mois, la Municipalité, le Service des finances ne feraient que ça ou à peu près que ça. Tout le reste de l'administration « entrerait en glaciation », c'est-à-dire en gros si vous vous retrouvez sans budget alors c'est, en droit l'article 9 du règlement sur la comptabilité des communes qui s'applique et qui stipule : « si le budget n'est pas adopté avant le début de l'exercice, la Municipalité ne peut engager que les dépenses indispensables à la bonne marche de l'administration ». Dans les faits, c'est très très peu de choses. Elle paie les salaires, mais au niveau 21, donc il n'y a aucune progression salariale pour les employés jusqu'à y compris celles qui ont été, les augmentations dites statutaires, elles sont évidemment gelées. Donc, il y a un gel des salaires pour les postes existants, il y a évidemment aucun engagement qui est entrepris, ça c'est une évidence, il n'y a aucun investissement non plus qui est nouvellement engagé, ne resterait que les investissements qui sont déjà engagés évidemment qui ont été déjà votés par biais de préavis, ceux-ci se poursuivraient.

Par contre, la Municipalité n'engagerait aucun nouvel investissement jusqu'à, y compris de ceux qui ont déjà été votés, parce qu'elle n'en n'aurait pas le droit. La Municipalité ne générerait évidemment aucun préavis d'investissement non plus pendant toute cette période-là, elle n'en n'aurait pas le droit et donc on aurait non seulement un « gel des salaires », mais un gel des investissements de la Ville pendant une période relativement importante parce que, comme je l'ai dit, au plus tôt on pourrait voter en avril sur un nouveau projet de budget, ça veut dire que pendant trois mois en gros on aurait un gel pratiquement complet des investissements. Il faut le dire aussi, ce gel des investissements ne serait pas rattrapé par la suite parce qu'il est évident qu'un nouveau budget, si le Conseil venait à refuser la proposition qui vous est faite, serait très probablement un budget d'austérité, parce que je ne nous imagine pas revenir devant vous avec un budget qui présenterait le même niveau de déficit, il faudrait donc couper, très probablement notamment dans les différents postes que vous avez donnés.

Donc c'est finalement quelque chose qui est relativement lourd à porter, j'imagine bien d'ailleurs qu'il l'est en termes de propositions et pour avoir échangé avec certains d'entre nous, je sais que c'est le cas, ce n'est pas de gaieté de cœur que ces propositions ont été faites, de même ce n'est pas de gaieté de cœur que la Municipalité arrive avec un déficit aussi important, elle y a été effectivement un peu poussée par des circonstances et puis une « aggravation du déficit » suite au vote de septembre sur la session de Verdan. Nous en sommes conscients, mais à la fin tout le monde doit prendre ses responsabilités. La Municipalité a pris ses responsabilités en présentant effectivement un budget risqué, il vous incombe maintenant « de prendre celles qui vous incombent » à savoir de valider ou pas ce projet de budget. Évidemment, la Municipalité, vous propose de le faire.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

La discussion est toujours ouverte sur l'ensemble du préavis.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR21.36PR tel qu'amendé est accepté avec 50 oui contre 36 non.

Vote

La Présidente remercie la Commission des finances pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu les rapports de la Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 Le budget de la bourse communale est arrêté comme suit, **après validation de 2 amendements (Bureau communal et SEY)**, pour l'année 2022 :

amendé :

	Mouvement financier	Imputations internes	Totaux
Charges	237'409'110	30'871'550	268'280'660
Revenus	228'720'950	30'871'550	259'592'500
Excédent de charges	8'688'160		8'688'160

Article 2 : Les crédits accordés par le budget ne doivent pas être dépassés.

La Municipalité peut toutefois engager des dépenses imprévues lors de l'établissement du budget et des dépenses qui revêtent un caractère exceptionnel, si elles n'entraînent pas un dépassement du crédit accordé par le budget de plus de CHF 50'000.-.

Lorsque la limite fixée est dépassée, la Municipalité peut, dans les cas urgents, engager la dépense nécessaire sans attendre la décision du Conseil communal, moyennant communication à celui-ci.

Les modifications du budget de fonctionnement supérieures à CHF 10'000.- par poste budgétaire sont soumises à l'approbation du Conseil communal en deux séries de crédits complémentaires, l'une en juin, l'autre en décembre.

En ce qui me concerne, je saute de la page 23 à la page 44 de ma trame. Les autres objets non traités ce soir seront reportés en février.

Vœux de la Présidente**Mme la Présidente Judith NOTTER :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères,

Mesdames et Messieurs de la Municipalité,

Chères concitoyennes et chers concitoyens,

Nous arrivons non seulement au terme de notre séance, qui sera conclue par les vœux de notre Syndic, mais également à la fin d'une année 2021 à nouveau particulière. Je vous souhaite à toutes et tous de pouvoir profiter de vos proches, en bonne santé, durant un bon repas et en dégustant une bonne bouteille, de production locale bien évidemment. Profitons de tous ces instants conviviaux qui enrichissent nos vies et retrouvons-nous requinqués pour entamer une année 2022, que nous espérons bien supérieure à la cuvée 2021.

Je cède maintenant la parole à notre Syndic pour conclure la soirée.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Vœux du Syndic**M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

Compte tenu de l'heure, je vais être extrêmement bref, je voudrais vous remercier déjà de votre assiduité parce que malgré le fait que le résultat, qui sort du vote déplaît à un certain nombre d'entre vous, vous avez eu la correction de rester jusqu'au bout, je voudrais vous en remercier très chaleureusement.

Je m'associe à Mme la Présidente pour vous souhaiter les meilleurs vœux compte tenu de la situation, on espère tous évidemment que la situation sanitaire nous permettra tout de même d'avoir des fêtes de Noël et un passage de la nouvelle année un peu plus gai que celui qui avait marqué celui de l'année passée. Je vous souhaite à toutes et tous ainsi qu'à vos familles et à vos proches les meilleures fêtes de Noël et la meilleure année possible. Je me réjouis d'ores et déjà de vous retrouver de l'autre côté pour ceux que je ne reverrai pas d'ici là et je vous remercie infiniment de votre travail.

Je crois qu'il faut qu'on s'arrête. Bonne nuit à toutes et à tous.

Applaudissements

Clôture**Mme la Présidente Judith NOTTER :**

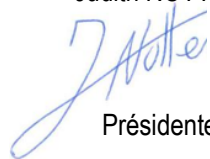
Nous arrivons au terme de notre séance. Merci beaucoup d'avoir accepté de prolonger jusqu'à après minuit, cela nous a permis au moins de traiter cet objet.

Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 3 février 2022 à 20 heures.

Il est 00h45, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée.

Judith NOTTER



Présidente



Gaëlle VON BERGEN



Secrétaire